



CELAVAR



Évaluer la contribution des associations à la mise en œuvre des DOCUP objectif 2

Rapport final



Cette évaluation est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Programme National d'Assistance Technique



Évaluer la contribution des associations à la mise en œuvre des DOCUP objectif 2

PREMIERE PARTIE : RAPPEL DES OBJECTIFS, MODALITES DE REALISATION ET OBSERVATIONS FORMULEES A L'ISSUE DE LA PREMIERE PHASE DE L'EVALUATION **5**

1.1. Le contexte de l'évaluation **5**

- La fin de l'actuelle période de programmation des fonds à finalités structurelles de l'Union européenne [2000-2006] 5
- La préparation de la prochaine période de programmation 2007-2013 5
- Un renforcement des capacités d'animation du CELAVAR sur les questions européennes 6

1.2. Les objectifs de l'évaluation **7**

- Consolider les données de 2003 sur l'accès des associations aux fonds communautaires [enquête CELAVAR, juin/octobre 2003] 7
- Capitaliser les pratiques des fonds « objectif 2 » par les associations d'animation rurale 7
- Valoriser les « apports » des fonds européens « objectif 2 » à l'action territoriale des associations d'animation rurale. 7

1.3. Méthodologie de réalisation **8**

- Méthodologie d'ensemble : 8
- Pilotage des travaux 8
- Une évaluation en deux temps 8

1.4. Modalités de réalisation de la phase quantitative de l'évaluation [traitement des données extraites de PRESAGE] **8**

1.5. Synthèse des données régionales **10**

- Proportion des porteurs de projets associatifs sur l'ensemble des DOCUP évalués 10
- Figure n°1 : tableau de la répartition des opérateurs associatifs sur les DOCUP 11
- Figure n°2 : tableau de la répartition des opérateurs associatifs par rapport au total des opérateurs privés 11
- Proportion des opérations associatives sur les DOCUP évalués 12
- Figure n°3 : Répartition des opérations associatives par rapport au total des opérations 12
- Répartition des montants programmés par les associations 12
- Figure n° 4 : montants programmés par des opérateurs associatifs. 12
- La présence des acteurs associatifs sur les volets ruraux des DOCUP 15

DEUXIEME PARTIE: MODALITES DE REALISATION DES ENTRETIENS QUALITATIFS **16**

2.1. Rappel des objectifs généraux des entretiens qualitatifs **16**

2.2. Modalités de réalisation des entretiens qualitatifs **16**

- Qui réalise les entretiens qualitatifs ? 16
- Calendrier de réalisation : 16
- Objectifs opérationnels, fonction(s) et structure(s) du conducteur d'entretien : 17
- Constitution d'un échantillon d'acteurs et de régions : 17
- Liste des « porteurs de projets enquêtés » : 18
- «Structures intermédiaires » enquêtées : 19
- Services instructeurs ou services administratifs chargés de la mise en œuvre et/ou du suivi des politiques territoriales : 19
- Autres opérateurs enquêtés 20

TROISIEME PARTIE : SYNTHESE DES ENTRETIENS **21**

3.1. Accès **21**

- Questions évaluatives : 21
- Informations contenues dans la synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006 [aScA, edater, SEGESA, 2006] : 21

<u>Question évaluative n°1 : Quelles sont les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux fonds objectif 2 ?</u>	21
<u>Question évaluative n°2 : Quelle(s) perception(s) ont les services instructeurs de l'accès des associations aux programmes d'objectif 2 ?</u>	23
<u>Question évaluative n°3 : Quelles perceptions ont les structures intermédiaires de l'accès des associations à l'objectif 2?</u>	24
Les modalités d'appui aux porteurs de projets associatifs :	24
▪ Le conventionnement spécifique sur l'objectif 2 : point relais objectif 2	24
▪ Le conventionnement avec la Commission européenne : Carrefours Ruraux Européens puis Relais Europe Direct	25
▪ Le cas des opérateurs territoriaux ne faisant l'objet d'aucun conventionnement spécifique	25
Les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux programmes régionaux objectif 2 :	26
Auto évaluation des dispositifs d'animation :	26
3.2. Mise en œuvre/gestion	27
<u>Questions évaluatives :</u>	27
<u>Mise en œuvre des projets :</u>	27
<u>Gestion des projets :</u>	27
<u>Essai de typologie des acteurs associatifs enquêtés :</u>	27
<u>Conclusions : quel(s) accès des associations ?</u>	28
3.3. Impacts [territoire/structure]	29
<u>Informations contenues dans la synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006 :</u>	29
<u>Rappel des observations formulées à l'issue de la phase quantitative de l'évaluation :</u>	29
<u>Rappel des questions évaluatives :</u>	29
<u>Impacts structure :</u>	30
Un effet levier important sur la structure :	30
Mais des effets néfastes dus à la gestion administrative :	30
<u>Impacts « territoire »</u>	31
Un effet levier important sur la prise en compte de nouvelles préoccupations sur les territoires ruraux :	31
Un impact durable sur l'inscription des associations dans le maillage territorial	31
 QUATRIEME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	 33
4.1. Conclusions :	33
4.2. Recommandations	34
 ANNEXES :	 36
« Conducteur d'entretiens »	36
Exemples de projets évalués :	54
Fiche projet n°1 : Association « Au coin de l'oreille », un festival itinérant en « Pays de Vesoul-Val de Saône » [FEDER]	54
Fiche projet n°2 : ADMR des Vosges « maison de services » dans le département des Vosges [FEOGA]	55
Fiche projet n°3 : L'association « Le Gabion » : « rénovation d'un manoir et construction d'un bâtiment en matériaux naturels » à Embrun (Alpes de Haute-Provence) [FEDER]	56
Fiche projet n°4 : Le Centre Social d'Etain « Le carrefour Emploi » [FSE], Lorraine.	57
 PRESENTATION DU COMITE D'ETUDE ET DE LIAISON DES ASSOCIATIONS A VOCATION AGRICOLE ET RURALE [CELAVAR]	 58

Première partie : rappel des objectifs, modalités de réalisation et observations formulées à l'issue de la première phase de l'évaluation

La partie du présent rapport rappelle :

- Les objectifs de l'évaluation
- Les modalités de réalisation de la phase 1
- Les observations quantitatives formulées à l'issue de cette phase de travail

1.1. Le contexte de l'évaluation

La fin de l'actuelle période de programmation des fonds à finalités structurelles de l'Union européenne [2000-2006]

Conformément à la Réglementation générale sur les fonds structurels [Règlement CE 1260/99], les fonds structurels sont mis en œuvre pour une période de 7 ans. Couvrant la période 2000-2006, l'actuelle période de programmation des fonds structurels touche actuellement à sa fin. Elle ventile l'ensemble de la dotation des fonds structurels en trois objectifs :

- L'objectif 1 [Développement et ajustement structurel des régions en retard de développement] mis en œuvre via des Documents Uniques de Programmation [DOCUP] régionaux.
- L'objectif 2 [Reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle] mis en œuvre via des Documents Uniques de Programmation [DOCUP] régionaux.
- L'objectif 3 [Adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi] mis en œuvre via un Document Unique de Programmation [DOCUP] national
- 5 Programmes d'Initiative Communautaires dont l'objectif est d'expérimenter en matière d'égalité des chances [Equal], de développement rural [Leader +], de coopération interrégionale [Interreg III] et de développement urbain [Urban]

A ces dispositifs d'interventions structurelles viennent s'ajouter les interventions prévues par le Règlement CE 1257/99 [relatif au soutien par le FEOGA-G du développement rural], programmées pour la même durée [2000-2006]. La plus grande partie de la programmation est mise en œuvre par le Plan de Développement Rural National [PDRN]. L'autre partie des mesures, article 33, mesures a et g est mise en œuvre via les DOCUP objectif 2 [tout comme l'était l'objectif 5b dans la programmation 1994-1999].

La préparation de la prochaine période de programmation 2007-2013

Les services de la Commission Européenne ont émis en juillet 2004 une proposition de « pack » réglementaire relatif, d'une part, aux interventions structurelles de l'Union européenne pour la période 2007-2013 [propositions de Règlement général sur le FEDER, FSE et Fonds de Cohésion, règlement relatif aux Groupements Européens de Coopération Transfrontalière, et, d'autre part, au règlement relatif au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural –FEADER–, règlement du Fonds Européen pour la Pêche (FEP),.

Conformément aux recommandations du III^e rapport de cohésion économique et sociale [février 2003] et aux orientations budgétaires définies dans Construire notre avenir commun : perspectives financières pour l'UE élargie, les services de la Commission ont pratiqué une refonte des interventions structurelles. Cette refonte des interventions structurelles consiste principalement :

Au mainstream (intégration) des Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) dans la programmation générale [Leader + dans la programmation générale du développement rural, Interreg et Urban dans le volet FEDER de la politique de cohésion et Equal dans la programmation FSE de la politique de cohésion]

A la répartition des interventions structurelles communautaires en 3 « nouveaux objectifs » [objectif 1 « convergence », objectif 2 « compétitivité régionale et emploi », objectif 3 « coopération territoriale »]

En outre, il faut noter l'établissement d'un fonds dédié au développement rural, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, par regroupement des deux sections du FEOGA (garantie et orientation).

Soumises au Parlement et au Conseil (Etats membres), les propositions de règlement pour les fonds structurels doivent (être approuvées au cours de l'année 2006. Leur approbation doit être accompagné par l'adoption par la Commission européenne et les Etats membres d'Orientations Stratégiques Nationales (PSN et CRSN) et Communautaires (OSC) pour les politiques de développement rural et de cohésion économique et sociale. L'année 2006 doit être consacrée à l'élaboration des programmes pour un démarrage de la programmation début 2007.

Le règlement relatif au développement rural a été approuvé en septembre 2005 (R. (Conseil) n°1698/2005). Les règlements général sur les fonds structurels, et spécifiques à chaque fonds ont fait l'objet d'une validation au conseil à l'automne 2006. Par ailleurs, les versions consolidées des documents de cadrage nationaux (PSN/CRSN) ainsi que les programmes opérationnels font l'objet de discussions avec la Commission européenne.

Un renforcement des capacités d'animation du CELAVAR sur les questions européennes

Outre les contextes de clôture de l'actuelle période de programmation et de préparation de la prochaine période de programmation [2007-2013], la réalisation de l'évaluation s'inscrit dans un contexte de renforcement des ressources humaines sur l'Europe au sein du CELAVAR. Ce renforcement des capacités d'animation du CELAVAR sur les questions européennes [passage de 0 à 0,5 puis à 1 ETP] était motivé, entre autres, par :

- La volonté de développer davantage d'ingénierie tant sur l'accompagnement au montage de projet que sur la capitalisation de projets clos [en accompagnant les démarches de montage de projet dans le cadre de financements européens et en mettant en place un système d'échange et transfert de savoir faire sur ces questions]

La réalisation de cet objectif implique la constitution d'un centre de ressources sur les pratiques de financement européen. La réalisation de cet objectif permettant à la fois une meilleure maîtrise des dispositifs financiers communautaires pour les opérateurs associatifs et une crédibilisation de ces derniers auprès des services instructeurs [notamment sur les capacités de sollicitation et de gestion].

1.2. Les objectifs de l'évaluation

Consolider les données de 2003 sur l'accès des associations aux fonds communautaires [enquête CELAVAR, juin/octobre 2003]

En 2003, le CELAVAR avait réalisé -dans la suite du guide de 2001 sur Les politiques structurelle et rurale communautaire, guide à l'accès des associations et des collectivités locales [avec Mairie Conseils-CDC] –une enquête nationale sur l'accès des associations aux fonds structurels communautaires. L'enquête avait permis d'identifier des pratiques de financements communautaires par des associations d'animation rurale et de commencer à répertorier ces projets.

Bien que non exclusivement centrée sur l'objectif 2, l'enquête de 2003 montre qu'une proportion non négligeable de projets régionaux ont été co-financés sur cet objectif [18 sur 49 projets régionaux].

Un des enjeux de l'évaluation est consolider les données de l'enquête de 2003, et ce notamment en confrontant ces données à celles contenues dans les extractions PRESAGE.

Capitaliser les pratiques des fonds « objectif 2 » par les associations d'animation rurale

La mise à jour des données recueillies en 2003 devra nécessairement s'accompagner d'une valorisation des bonnes et des mauvaises pratiques de ces fonds et ce afin :

- D'optimiser la pratique des fonds par des acteurs à faible capacité de portage [financier et humain notamment] que sont les associations d'animation rurale
- De permettre aux acteurs locaux et/ou régionaux d'instruire l'élaboration des programmes opérationnels [et plus particulièrement ici, les déclinaisons régionales du Règlement 1698/2005]

Valoriser les « apports » des fonds européens « objectif 2 » à l'action territoriale des associations d'animation rurale.

Plus qu'une simple mesure de l'accès, l'évaluation souhaite aussi déterminer dans quelle(s) mesure(s) et dans quelle(s) condition(s) les fonds objectif 2 permettent aux associations de démultiplier leur action territoriale et in fine de réaliser les objectifs territoriaux affichés dans les documents de programmation régionaux.

Dans le cadre de ce sous-objectif, une attention particulière sera accordée aux objectifs d'« emploi », de « cohésion territoriale » et « ruraux » des documents de programmation régionaux de l'objectif 2.

1.3. Méthodologie de réalisation

Méthodologie d'ensemble :

Pilotage des travaux

L'évaluation est réalisée par un « pool » de quatre évaluateurs¹ issus des réseaux du CELAVAR et sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature auprès de ces derniers. Elle est supervisée, au nom du bureau du CELAVAR, par Olivier Dulucq [Délégué général de l'UNADEL et secrétaire du CELAVAR]. La coordination des travaux est confiée à Samuel Jaulmes [Chargé de mission Europe du CELAVAR].

L'instance d'évaluation est responsable de la définition des modalités de réalisation et du suivi des travaux.

Le comité de pilotage est « doublé » occasionnellement par un comité d'orientation composé de membre des administrations nationales ayant en charge la préparation de la future période de programmation [DIACT, DGEFP, MAP], de la Caisse des Dépôts et Consignations et de personnalités qualifiées [SEGESA ...].

Une évaluation en deux temps

À l'issue de la première réunion du comité de pilotage (16/12/05), les membres de l'instance d'évaluation ont arrêté les objectifs opérationnels suivants :

- Quantifier et qualifier l'accès des acteurs associatifs aux programmes régionaux objectif 2
- Typologiser et évaluer les réalisations (inventaires, impacts territoriaux, impacts structure)

Les membres de l'instance d'évaluation ont également choisi de concentrer leurs travaux sur quatre régions [choisies suite au croisement de critères de géographie régionale et de vie associative] :

- Franche-Comté
- Lorraine
- PACA
- Pays-de-la-Loire

Pour chacune de ces régions, des extractions de la base de données PRESAGE ont été obtenues auprès du CNASEA. À l'issue du premier examen de ces données, les membres de l'instance d'évaluation ont opté pour une méthode d'évaluation en deux temps :

Une première phase consacrée au traitement quantitatif des extractions PRESAGE et à l'établissement d'une typologie d'opérations et d'opérateurs

Une seconde phase de l'évaluation consacrée à la réalisation d'entretiens auprès de porteurs de projets/de structures d'accompagnement et des autorités de gestion ainsi qu'à l'évaluation des impacts des opérations portées.

1.4. Modalités de réalisation de la phase quantitative de l'évaluation [traitement des données extraites de PRESAGE]

Pour rappel, les objectifs opérationnels de la phase 1, sont :

¹ Les évaluateurs sont : Astrid Van Den Berg [Inter-Afocg], François Durand [Culture et Promotion], Matthieu Guary [UNCPIE], Jean-Marc Sérès [MRJC]

- La définition de « tendances » de consommation et de types de réalisations des acteurs associatifs sur les programmes régionaux objectif 2
- La constitution d'une base chiffrée régionalisée pour la formulation des objectifs de la phase 2 [qui pourra servir, in fine, à communiquer en amont de la rédaction des programmes opérationnels [FEADER, FEDER et FSE] pour la période 2007/2013.

Le principal support de réalisation des objectifs de la phase 2 sont les extractions (en format xls) de la base de données PRESAGE présentant, pour chaque région, l'ensemble des opérations programmées et/ou payées au 01/01/2006.

Pour chacune des extractions PRESAGE, les évaluateurs ont cherché à obtenir les données suivantes :

- Nombre d'opérations associatives par DOCUP, axe et mesure
- Montant total programmé par des associations par DOCUP, axes et mesures
- Montant moyen par opération associative sur chacun des DOCUP, et sur chacun des axes et mesures des DOCUP

A la suite de ce travail, les évaluateurs ont établi des panels représentatifs :

- d'opérateurs
- d'opérations

Les résultats de la quantification et l'établissement de panels ont permis aux évaluateurs d'engager les travaux de la seconde phase de l'évaluation.

1.5. Synthèse des données régionales

Ayant pour premier objectif de dresser un état des lieux de la contribution des associations à la réalisation des objectifs affichés dans les DOCUP objectif 2 et, par là même, d'obtenir des éléments permettant d'optimiser la participation de ces dernières à la réalisation des objectifs de la prochaine période de programmation, les membres de l'instance d'évaluation ont privilégié, dans un premier temps, l'obtention de données quantitatives objectivables que sont :

- le nombre de porteurs de projets associatifs sur les DOCUP évalués
- le nombre d'opérations associatives sur les DOCUP
- le volume des montants programmés par des opérateurs associatifs

Proportion des porteurs de projets associatifs sur l'ensemble des DOCUP évalués

Les règles de l'exercice : Les procédures d'évaluation n'analysent généralement pas exclusivement la participation de tel ou tel type d'opérateurs (public/privé). Du fait du caractère peu commun de l'exercice, il a donc fallu d'abord en définir les règles.

Les critères de classification des maîtres d'ouvrages étant différents pour chaque DOCUP, il s'est donc agi de constituer une liste exhaustive des opérateurs associatifs sur chacun des DOCUP. Trois cas de figures se sont posés aux évaluateurs :

- les extractions PRESAGE qui comportaient une catégorie de Maître d'ouvrage « association » [PACA, Pays de la Loire]
- les extractions PRESAGE qui comportaient plusieurs catégories de maître d'ouvrage « association » [Franche-Comté]
- les extractions PRESAGE qui ne comportaient pas de catégorie de Maître d'ouvrage spécifique pour les « associations » [Lorraine]

Dans le premier cas de figure –extractions PRESAGE qui comportent une catégorie de Maître d'ouvrage spécifique pour les acteurs associatifs –les évaluateurs ont vérifié que ladite catégorie ne comportait que des acteurs associatifs. Les évaluateurs ont par ailleurs « balayé » les autres catégories de maître d'ouvrage (voir document en annexe) pour y repêcher les opérateurs associatifs qui y figureraient.

Dans le deuxième cas de figure –plusieurs catégories de maître d'ouvrage pour les « associations » -les évaluateurs ont fusionné les différentes catégories de maître d'ouvrage tout en vérifiant qu'elles ne comportaient que des opérateurs associatifs. Les évaluateurs ont par ailleurs balayé les autres catégories de maître d'ouvrage (cf document en annexe) pour y repêcher les opérateurs associatifs qui y figureraient.

Dans le troisième cas de figure –pas de catégorie de maître d'ouvrage spécifique pour les associations –les évaluateurs ont procédé à un balayage systématique de toutes les catégories de maître d'ouvrage.

Au final, on obtient la répartition suivante :

	Nombre d'opérateurs associatifs	Total des opérateurs
Franche-Comté	171	1735
Lorraine	310	2741
Pays de la Loire	312	2 677
PACA	327	2280
Total	1120	9 433
%	11, 87 %	100 %

Figure n°1 : tableau de la répartition des opérateurs associatifs sur les DOCUP

Souhaitant couvrir le plus largement possible le « fait associatif », les membres de l'instance d'évaluation n'ont pas opéré de distinction entre les différents types d'associations. On trouve donc dans les listing régionaux des associations : professionnelles, d'animation socioculturelle, d'insertion par l'activité économique, de protection de l'environnement, de développement agricole, de développement économique ...

Si on rapporte le nombre d'opérateurs associatifs aux opérateurs privés et publics, on obtient la répartition suivante :

	Nombre d'opérateurs associatifs	Total opérateurs privés	Total des opérateurs
Franche-Comté	171	852	1735
Lorraine	310	2555	2741
Pays de la Loire	312	1941	2 677
PACA	327	1470	2280
Total	1120	6818	9 433
%	16, 42 %	100%	

Figure n°2 : tableau de la répartition des opérateurs associatifs par rapport au total des opérateurs privés

- A l'issue de cette première opération, on observe les données suivantes :**
- près de 12% des opérateurs inventoriés sur les extractions sont de statut associatif
 - La comparaison des données régionales fait apparaître un écart important entre la Franche-Comté (171 opérateurs) et les trois autres régions (entre 310 et 327) soit un rapport de 0,8 à 3.
 - Toutefois, on peut pondérer ce déséquilibre en rapportant régionalement le nombre d'opérateurs associatifs au nombre total d'opérateurs : 9, 8% en Franche-Comté, 11, 30% en Lorraine, 11, 65% en Pays de la Loire et 14, 3% en PACA.
 - Enfin, 16, 4 % des opérateurs privés sont de statut associatif

Proportion des opérations associatives sur les DOCUP évalués

La proportion des projets associatifs sur les DOCUP évalués a été calculée à partir des listes d'opérateurs associatifs constituées au préalable.

Si on rapporte le total des opérations associatives au total global des opérations, on obtient les données suivantes :

	Nombre d'opérations associatives	Total des opérations
Franche-Comté	367	2812
Lorraine	769	5632
Pays de la Loire	1728	7466
PACA	563	3337
Total	3427	19247
%	17, 8 %	100 %

Figure n°3 : Répartition des opérations associatives par rapport au total des opérations

La répartition des opérations « porteurs de projets associatifs/autres porteurs de projets » fait apparaître les données suivantes :

- Si 17, 8% des opérations sont portés par des associations,
- La région Pays de la Loire apparaît comme la région totalisant le plus d'opérations portées par des associations avec 23, 14% contre 16, 8% en PACA et 13% en Lorraine et en Franche-Comté

Répartition des montants programmés par les associations

Si on rapporte les montants programmés (en montant total) par des opérateurs associatifs au total des montants programmés sur l'ensemble des DOCUP, on obtient les données suivantes :

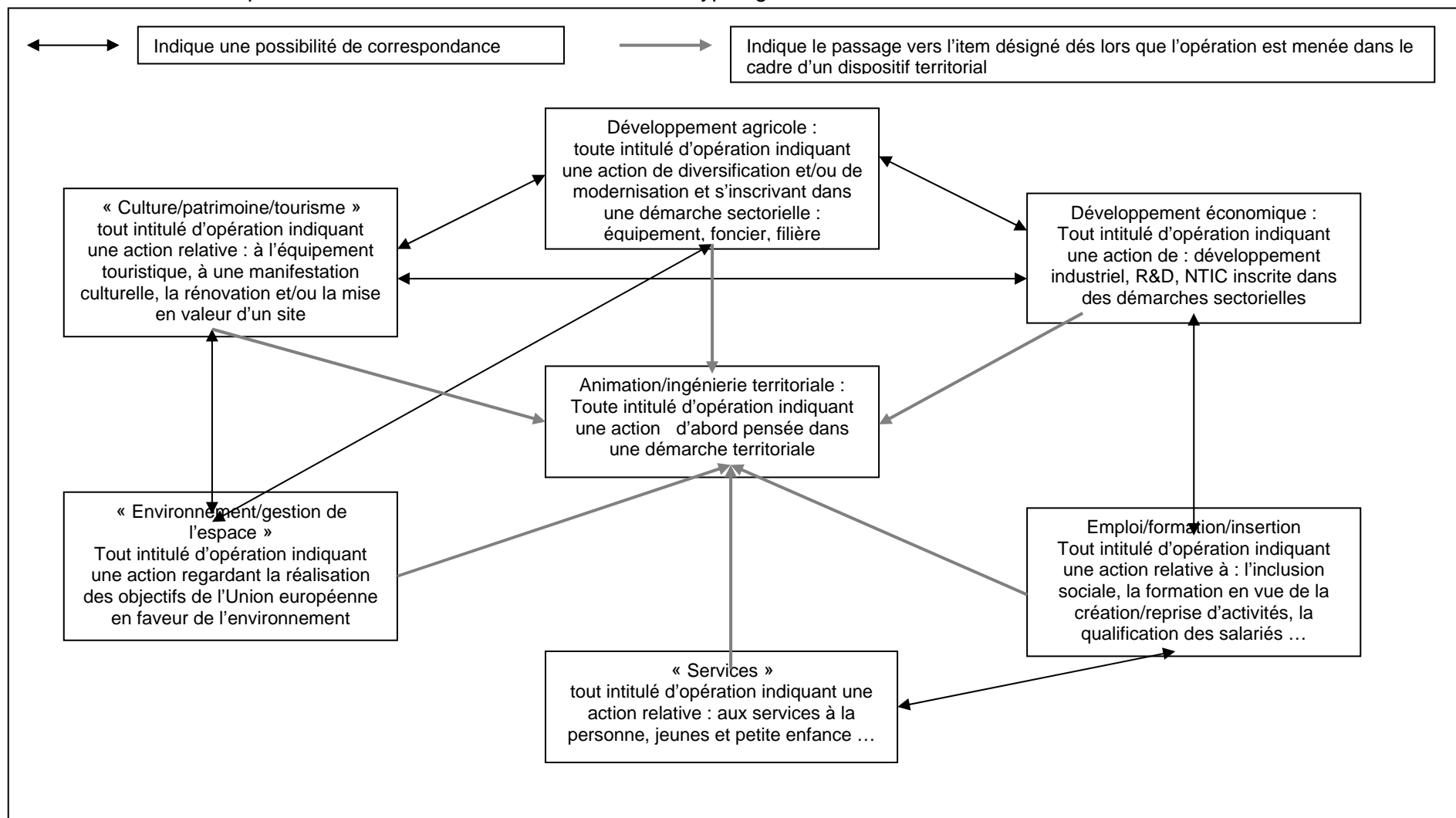
	Total des montants programmés par des associations	Total des montants programmés
Franche-Comté	54 161 498 €	737 286 865 €
Lorraine	99 935 519 €	1 561 969 704 €
Pays de la Loire	103 950 616 €	1 611 326 835 €
PACA	91 184 499 €	1 725 509 445 €
Total	349 232 132,00€	5 636 092 849,00€
%	6, 39 %	100 %

Figure n°4 : montants programmés par des opérateurs associatifs.

La répartition « montants programmés par des associations/total des montants programmés » fait apparaître les données suivantes :

- Si, en moyenne, 6, 39% des montants sont programmés par des associations,
- La Franche-Comté est la région dans laquelle les opérateurs associatifs programment le plus (avec 7, 34% des montants, contre 6, 45% en Pays de la Loire, 6, 39% en Lorraine et 5, 28% en PACA)

Le schéma ci-dessous précise les contours et articulations de cette typologie :



Le tableau ci-dessous récapitule les données obtenues sur les régions évaluées :

	Nb d'opérateurs [sauf associations]	Nb d'opérateurs associatifs	% du total	Nb d'opérations [sauf opé associatives]	Nb d'opérations associatives	% du total
Animation/ingénierie territoriale	1 138	195	14,6%	2349	312	11,7%
Développement agricole	551	112	16,8%	831	196	19%
Développement économique	1471	164	10 %	2749	265	8,7%
Emploi Formation Insertion	539	129	19,3%	1884	480	20,3%
Environnement/gestion de l'espace	264	46	17,4%	572	91	13,72%
Patrimoine/culture/tourisme	1052	129	11%	1491	176	10,5%
Services	245	66	21,22%	378	100	21%

La répartition des opérateurs par types d'opérations, fait apparaître plusieurs « tranches » de présence :

- ainsi, les thématiques « services » et « emploi/formation/insertion » sont les mieux investies par les acteurs associatifs (qui représentent respectivement 21% et 19% des opérateurs portant des actions relevant de ces thèmes)
- viennent ensuite les thématiques « environnement » et « développement agricole » sur lesquelles les acteurs associatifs représentent respectivement 17,4% et 16,8% des opérations portant des actions relevant de ces thèmes.
- Les opérations repérées sur l'item « animation/ingénierie territoriale » sont portées à 14,6% par des associations
- Enfin viennent les thématiques « patrimoine/culture/tourisme » sur lesquelles les opérateurs associatifs ne représentent que (respectivement) 10% et 11% des opérateurs portant des actions relevant de ces thèmes

La répartition des opérations par types, fait apparaître à peu près les mêmes tendances :

- **ainsi, les thématiques « services » et « emploi/formation/insertion » arrivent en tête (avec respectivement 21% et 20% des opérations portées par des associations)**
- **viennent ensuite les thématiques « environnement » et « développement agricole » avec respectivement 13% et 19%**
- **Les opérations repérées sur l'item « animation/ingénierie territoriale » sont portées à 11% par des associations**
- **Enfin viennent les thématiques « patrimoine/culture/tourisme » sur lesquelles les opérateurs associatifs ne représentent que (respectivement) : 10,5% et 8,7%.**

La présence des acteurs associatifs sur les volets ruraux des DOCUP

Les volets ruraux des DOCUP sont différemment investis par les acteurs associatifs. Ainsi, si en Lorraine et en PACA la participation des acteurs associatifs aux volets ruraux est forte (avec respectivement 16, 2 et 16% d'opérations portées), en Franche-Comté et en Pays-de-la-Loire ces proportions sont moindres (respectivement 11,4 et 6,9%).

Un examen par opérateurs fait apparaître, parmi les acteurs associatifs, une large prédominance d'« associations foncières » (AF et AFR), des associations para professionnelles (regroupements de producteurs et de CUMA) et « para publiques ».

Toutefois, les volets ruraux sont aussi investis par des opérateurs associatifs n'appartenant pas aux catégories précitées. Ainsi, on trouve, sur les volets ruraux, un certain nombre d'associations d'animation rurale. Pour la plupart ce dernier type d'opérateurs associatifs, réalisent des opérations à caractère « environnemental » et/ou « non agricole ». Ils sollicitent majoritairement les mesures « t » environnement et « n » : services essentiels.

Les régions comportant d'opérations associatives non-agricoles sur les volets ruraux de leurs DOCUP sont la Lorraine et la région PACA. Le plus souvent, les associations y programment des petits montants qui servent à des dispositifs d'animation socio-culturelle, de services à la personne ...

Deuxième partie: Modalités de réalisation des entretiens qualitatifs

2.1. Rappel des objectifs généraux des entretiens qualitatifs

Comme présenté lors du comité d'orientation du 2 mai 2006², la réalisation des entretiens en région cherche à qualifier :

- L'accès et la contribution des associations aux programmes « objectif 2 »
- Les impacts des opérations sur les structures et sur les territoires.

Le volet qualitatif de notre évaluation cherchera également à confirmer ou infirmer les observations formulées à l'issue de la phase quantitative, à savoir :

- Présence significative des associations, en tant que porteurs de projets, sur les programmes régionaux d'objectif 2
- Acteurs de la diversification en milieu rural [notamment sur l'utilisation des crédits FEOGA des volets ruraux]
- Les éléments indiquant la pertinence des associations sur des dispositifs territoriaux d'aménagement du territoire

2.2. Modalités de réalisation des entretiens qualitatifs

Qui réalise les entretiens qualitatifs ?

Les entretiens sont réalisés par :

- François Durand [Culture et Promotion]
- Matthieu Guary [CPIE du Pays de Vaucluse, Centre Méditerranéen de l'Environnement]
- Jean-Marc Sérès [Chargé de mission au MRJC]

Leur réalisation est encadrée par le Chargé de mission Europe du CELAVAR et supervisée par Olivier Dulucq [Délégué général de l'UNADEL et secrétaire du CELAVAR].

Calendrier de réalisation :

Les entretiens ont été réalisés à partir d'un « conducteur » élaboré et discuté en comité de pilotage au cours du mois de mai 2006. Les entretiens ont été réalisés au mois de juin et juillet 2006.

² Réunion du 2 mai 2006 à la DIACT, présidée par MM. V. Piveteau (DIACT, Conseiller « ruralité ») et D. Maïer (Président du CELAVAR) et ayant réuni : Mmes J. Faivre (MAP), S. Jansolin (Caisse des Dépôts et Consignations), E. Texier (UNCPIE) MM. O. Dulucq (Délégué général de l'UNADEL et secrétaire du CELAVAR), A. Gorge (stagiaire MAP) ; C. Jamet (chargé de mission du CELAVAR), S. Jaulmes (chargé de mission Europe au CELAVAR), V. Kujacic (DIACT), Thomas Péguy (DIACT) et JM Sérès (Chargé de mission au MRJC)

Objectifs opérationnels, fonction(s) et structure(s) du conducteur d'entretien :

Comme énoncé dans la section précédente, le « conducteur d'entretien » a pour finalité :

- de vérifier si la présence des associations sur l'objectif 2 pouvait se vérifier tant auprès des acteurs associatifs que des services instructeurs
- d'identifier les facteurs qui favorisent/freinent cette présence [structures intermédiaires d'accompagnement]
- de mesurer les impacts des projets sur le territoire auprès des opérateurs, des services instructeurs et des interlocuteurs territoriaux
- d'évaluer auprès de l'ensemble des acteurs la pertinence des associations sur des dispositifs territoriaux d'aménagement du territoire.

Le conducteur d'entretiens a vocation à guider les évaluateurs dans la réalisation des entretiens. Des « grandes rubriques » regroupent les types d'informations recherchées. Des exemples de questions et de type de réponses qui peuvent y être apportées donnent aux évaluateurs des indications relatives aux types d'informations recherchées dans les grandes rubriques. [un exemplaire du « conducteur » d'entretien figure en annexe du rapport]. Le « conducteur d'entretiens » n'est donc pas un questionnaire fermé.

Le conducteur d'entretiens est destiné à trois grandes catégories d'acteurs :

- Les services instructeurs
- Les porteurs de projets associatifs
- Les structures intermédiaires³

Il est décomposé en plusieurs grandes rubriques :

- « Accès »
- « Mise en œuvre/gestion »
- « Impacts »

Chacune de ces grandes rubriques comporte une finalité globale [cf. paragraphe relatif aux objectifs opérationnels] et est adaptée aux différents types d'acteurs enquêtés.

Exemple : l'item « accès » donne lieu, pour les porteurs de projets, à une question descriptive auprès des porteurs de projets associatifs [« comment qualifieriez-vous votre accès aux fonds de l'objectif 2 ? », « quels ont été les modalités d'accès ? »] quand elle donne lieu à une question relative à la légitimité/capacité de l'accès pour les services instructeurs.

Constitution d'un échantillon d'acteurs et de régions :

Ayant constatés de trop grands écarts entre la région « Pays de la Loire » et les autres régions⁴ [en termes « d'acteurs » et de « montants programmés » notamment], les membres de l'instance d'évaluation, ont décidé de ne concentrer leurs entretiens que sur les régions :

- Franche-Comté
- Lorraine
- PACA

Pour chacune de ces régions a été constitué, un échantillon de :

³ On entend par « organes intermédiaire/structure d'accompagnement » une structure [conventionnée ou non] qui facilite l'accès aux fonds et qui plus généralement favorise la formulation du projet. Ainsi, cette catégorie peut englober aussi bien « un point relais objectif 2 » ou un « relais Europe direct » qu'un territoire organisé ou un centre de ressources territorial [Ex : carrefour des Pays Lorrains, ARDL PACA, PQA ...].

⁴ Franche-Comté, Lorraine, PACA

- Services instructeurs
- Opérateurs associatifs
- structures intermédiaires:

L'échantillon « opérateurs associatifs » a été constitué à partir de la liste d'opérations associatives rurales repérées dans les extractions PRESAGE. Cet échantillon se veut représentatif des différents types d'opérations identifiées dans la première phase de l'évaluation⁵. L'échantillon tiens également compte des différents types d'acteurs associatifs identifiés dans les extractions PRESAGE⁶.

L'échantillon « services instructeurs » résulte du croisement de deux données :

- Représentativité des Services Instructeurs par rapport aux différents fonds [FEDER, FSE, FEOGA] et notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la prochaine période de programmation.
- Représentativité des services instructeurs par rapport aux projets enquêtés. Et ce, afin de pouvoir croiser les entretiens « porteurs de projets » et « services instructeurs concernés ».

Enfin, l'échantillon « structures intermédiaires » a été constitué à partir de la connaissance préalable des territoires. Il est à noter que certains de ces interlocuteurs figurent aussi dans la catégorie « porteurs de projets »

Liste des « porteurs de projets enquêtés » :

Nom de l'association	Intitulé(s) et date(s) du/des projet(s) objectif 2	Nom de la personne rencontrée	Région
ASL oléicole du Pays de l'Asse	« Réhabilitation d'une oliveraie abandonnée »	M. Arnaud	PACA
Centre de l'Image de la Montagne	« Recherche/collecte/sauvegarde Du patrimoine audiovisuel de la Montagne »	M. Charensol	PACA
Alpes de Lumière	« Appui de la manifestation : 50 ans d'influence pour le développement durable d'un territoire »	Mme Carle	PACA
Le Naturoscope	Entretien et valorisation des espaces ruraux en Briançonnais	M. Wion	PACA
Le Gabion	« Rénovation d'un manoir et construction d'un bâtiment en matériaux naturels »	M. Lacortiglia	PACA
Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée	« Appui à l'émergence et à la réalisation de projets territoriaux pastoraux et sylvopastoraux »	M. Legiard	PACA
Association Régionale pour le Développement Local	« Mission de sensibilisation des acteurs associatifs aux démarches de Pays et d'agglomérations »	M. Bielicki	PACA

⁵ « culture/patrimoine/tourisme », « développement agricole », « développement économique », « emploi/formation/insertion », « services », « environnement/gestion de l'espace », « ingénierie territoriale ».

⁶ « Association d'animation rurale », « association professionnelle », « association de protection de la nature », « association parapublique ».

Foyer Rural Cépage	Point relais objectif 2	Mme Grilly	PACA
Espace Naturel Comtois	Inventaire des espèces et espaces sensibles	M. Collin	Franche-Comté
Au coin de l'oreille	Festival itinérant	M. Morisot	Franche-Comté
Association pour le Développement de l'Apiculture en Franche-Comté	Appui technique en apiculture	Technicien responsable de l'animation	Franche-Comté
Association pour le Développement de l'Industrie du Bois	Animation des contrats de progrès	M. Dubois	Franche-Comté
Association du Pays des 7 rivières	Soutien à l'ingénierie territoriale [2002]	Mme Bouveret	Franche-Comté
Carrefour des Pays Lorrains	Soutien au développement territorial/construction des pays et agglomérations. Appui aux acteurs du développement local en Lorraine.	Mme de Blic, M. Piquant	Lorraine
Etudes et Chantiers Lorraine	Entretien du GR 5	MM. A. Teylouni, U. Weiland, R. Wagner	Lorraine
ADMR des Vosges	Structuration des maisons de service dans le département	M. Rocheteau	Lorraine
Centre Social d'Etain	Carrefour Emploi [2005]-accompagnement à la scolarité [2004]	M. Kuentz	Lorraine
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Lorraine	Structuration de l'économie sociale	Mme Demurgey	Lorraine

« Structures intermédiaires » enquêtées :

Nom de la structure	Personne rencontrée	Région
EREF, ARDL	M. Debat	PACA
ARDL	M. Bielicki	PACA
Association du Pays des Sept Rivières	Mme Bouveret	Franche-Comté
Carrefour des Pays Lorrains	Mme de Blic, M. Piquant	Lorraine
Foyer rural Cépage	Nathalie Grilly	PACA

Services instructeurs ou services administratifs chargés de la mise en œuvre et/ou du suivi des politiques territoriales :

Nom du service	Nom de la personne rencontrée	Fonction au sein de la structure	Région
DDAF 05	M Blanquet	Chargé du volet rural du DOCUP objectif 2 pour le département	PACA
Préfecture 05	Mme Calvi	Chargée de questions européennes	PACA
DRAF	M. Guérin	DRAF adjoint	PACA
SGAR	M. Angelivert	Chargé de mission objectif 2	PACA
SGAR	M. Munier		Lorraine

SGAR	M. Royer	Chargé de mission programmes communautaires	Franche-Comté
DRAF	M. Narjollet	DRAF	Franche-Comté

Autres opérateurs enquêtés

Afin de disposer d'éléments de comparaison, les évaluateurs ont réalisé des entretiens auprès des porteurs de projets suivants :

Nom de la structure	Intitulé(s) et date(s) du/des projet(s)	Nom de la personne rencontrée	Lorraine
Pépinière d'entreprises Epinal Golbey Développement [SA]	Construction de la pépinière et hébergement des entreprises/accompagnement des créateurs d'entreprises	M. Lecomte	Lorraine
Association solidarité jeunesse	Porteurs de projet Leader +	Mme Cadiou	Franche-Comté

Le classement, à part, de ces deux porteurs de projets s'explique par la nature de l'un [Epinal Golbey Développement est une Société Anonyme] pour l'un et par la nature du projet porté [Leader +] pour l'autre. Le fait qu'ils figurent néanmoins dans le panel d'opérateurs enquêtés s'explique par la vocation territoriale de l'un [la pépinière] et la nature associative de l'autre.

Ces deux opérateurs sont donc les deux éléments de comparaison de notre panel.

Par ailleurs, certaines des « structures intermédiaires » sont également des porteurs de projets objectif 2. Elles figurent donc à la fois dans les tableaux « porteurs de projets » et « structures d'accompagnement/structures intermédiaires ».

Troisième partie : Synthèse des entretiens

Pour plus de clarté, on a rassemblé les résultats des entretiens en trois grandes rubriques :

- Accès
- Mise en œuvre/gestion
- Impacts structures/territoriaux

3.1. Accès

Rappel des données observées à l'issue de la première phase de l'évaluation : Le traitement des extractions PRESAGE selon la nature du maître d'ouvrage fait apparaître la présence significative [16% de l'ensemble des porteurs de projets] et équilibrée [en termes de fonds sollicités] des acteurs associatifs sur les DOCUP d'objectif 2.

Questions évaluatives :

1. Quelles sont les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux fonds objectif 2 ?
2. Comment ces acteurs sont-ils perçus par les autorités de gestion ?
3. Quelles perceptions ont les structures intermédiaires de l'accès des associations à l'objectif 2 ?

Informations contenues dans la synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006 [aScA, edater, SEGESA, 2006] :

La synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006 ne comporte pas d'informations particulières sur les « associations ». En revanche, elle comporte des informations relatives à l'inscription des partenaires privés dans les programmes. Ainsi, selon la synthèse, si les associations représentent 23% des opérations portées par les maîtres d'ouvrage privés [quand les entreprises en conduisent 39% et les particuliers 25%], ces dernières n'ont –tout comme les autres acteurs privés [particuliers/entreprises] –pas été suffisamment associées à la préparation et au suivi stratégique de la programmation⁷. Outre l'accès difficile aux informations, cette association restreinte a freiné l'implication des porteurs de projets dans la réalisation des objectifs du programme [information partielle => esprit de guichet => pas d'implication responsable dans une politique globale d'aménagement du territoire].

Question évaluative n°1 : Quelles sont les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux fonds objectif 2 ?

La grande majorité des associations enquêtées, déclare ne pas avoir été associées directement ou indirectement (via un réseau régional) au suivi de l'actuelle période de programmation⁸. La visibilité qu'ils ont sur l'objectif 2 et sur le type de porteurs de projets qui en bénéficient est quasi nulle.

⁷ DIACT, *Synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006*, p. 146.

Concernant les modalités d'accès à l'objectif 2, la majeure partie des acteurs associatifs enquêtés déclarent avoir d'abord eu un a priori négatif sur les fonds européens en général et sur l'objectif 2 en particulier [« *trop compliqué, trop risqué* »]. Peu de structures disposent d'informations préalables nécessaires [qu'il s'agisse de ressources internes⁹ ou d'informations émanant des politiques de communication spécifiques de la part des autorités de gestion] en amont du montage de projet. A l'exception du « CERPAM » et de « Alpes de Lumière », aucun porteur de projet déclare avoir porté des projets sur les objectifs de la période 1994/1999¹⁰. Le plus souvent, **l'accès à l'objectif 2 se fait sur sollicitation d'un service instructeur** ou des DRAF/SGAR. Ainsi, c'est la Préfecture de Département, la DDAF, la DRTEFP, la DIREN ou la DRAC qui identifient les porteurs de projets.

Dans le cas inverse **-le porteur de projet s'adresse de sa propre initiative aux services instructeurs** –la démarche s'appuie sur une ressource interne à l'administration [ex : le directeur de l'association est un mise à disposition de l'administration], sur une collectivité territoriale ou sur un territoire organisé qui dirige sur l'une ou l'autre des lignes de l'objectif 2.

L'implication préalable de l'association [ou d'une personne siégeant dans ses instances] dans un GAL Leader peut être un bon « marche pied » pour obtenir des informations sur l'objectif 2.

Quand on **restreint** les observations aux **volets ruraux**, les comportements sont sensiblement différents. En effet, quand il s'agit de « **développement agricole** » [Ex. : appui en apiculture en Franche-Comté, ASL oléicole en PACA], les opérateurs associatifs évoluent souvent en proche périphérie des organisations professionnelles agricoles et des chambres. Cette proximité institutionnelle semble leur garantir un accès à l'information qui semble faire défaut aux autres opérateurs. Dans le cas d'opérations rurales non agricoles, les opérateurs sont souvent des acteurs très bien identifiés par les services déconcentrés du ministère de l'agriculture ou de l'environnement. Ainsi, de l'ADMR dans les Vosges [sur la mesure « aider les services essentiels pour l'économie et la population rurale »] et de l'Espace Naturel Comtois [sur la mesure « t »].

Enfin, les capacités en termes de **ressources humaines** des associations enquêtées ne semblent pas impacter sur le dépôt de projet. En effet, les porteurs de projets enquêtés sont aussi bien des structures qui disposent d'employés que de structures qui n'en disposaient pas avant le montage de projet.

LES PRINCIPAUX POINTS :

- **Les opérateurs enquêtés n'avaient pas ou peu connaissance de l'objectif 2 avant le dépôt de dossier. Parmi ceux qui en avaient une connaissance minimale, la plupart ne se sentaient pas directement concernés au départ**
- **La connaissance des fonds est meilleure dans les associations de développement agricole en raison de leur proximité naturelle avec les milieux agricoles [OPA, chambres]**
- **Les facteurs d'accès sont majoritairement exogènes [sollicitations des services instructeurs ou fléchage par les collectivités territoriales]**
- **Les ressources humaines des associations enquêtées ne semblent pas impacter sur les capacités de dépôt.**

⁹ Seule l'association Alpes de Lumière déclare connaître le contenu du DOCUP en amont du montage de projet.

Question évaluative n°2 : Quelle(s) perception(s) ont les services instructeurs de l'accès des associations aux programmes d'objectif 2 ?

Cette section du rapport d'évaluation reprend les entretiens réalisés auprès des SGAR Lorraine, Franche-Comté et PACA et des DRAF PACA et des DDAF et préfecture 04.

Dans l'ensemble les services instructeurs [DDAF, préfectures] n'ont **pas forcément une idée précise du nombre d'opérations portées par des associations sur leurs régions**. Cette méconnaissance est principalement due à la primauté de l'opération sur l'opérateur. En d'autres termes, les services qui ont la charge de la mise en œuvre de l'objectif 2, s'intéressent avant tout à la réalisation des projets quelle que soit l'identité de leurs porteurs et souhaitent réaliser annuellement leurs objectifs de consommation de crédits [suivant les règles d'éligibilités de chacune des mesures/ss-mesures]. Pour les personnes enquêtées « *la nature du porteur de projet importe peu* ». Cette méconnaissance est souvent doublée d'une méconnaissance, plus générale, de l'action associative sur le territoire [« *on ne connaît les associations qu'à travers leurs projets objectif 2* »].

Cette observation est à **nuancer suivant les régions**. En effet, certaines régions, comme la Lorraine, comportent une ligne dont les associations sont directement ou indirectement bénéficiaires. Ainsi, de la ligne « *développement de l'emploi dans le secteur associatif et dans l'Economie Sociale et Solidaire* » du DOCUP Lorraine.

En ce qui concerne la **légitimité en général des associations sur les fonds objectifs 2**, les réponses des services instructeurs sont variées et semblent dépendre avant tout de la culture du développement local qu'ont les personnes rencontrées. Trois **types d'opinions** se dégagent des entretiens :

1. « Les associations ne sont pas légitimes sur les fonds d'objectif 2 » [« pas assez solides financièrement », « pas assez l'habitude de rendre des comptes », « risques trop grands d'impacts financiers négatifs »]
2. « Les associations sont légitimes mais elles doivent davantage inscrire leurs actions dans un partenariat local fort » [« trop habituées à travailler seules »].
3. « les associations sont des acteurs importants du développement des territoires ruraux et sont, par conséquent, légitimes sur les programmes d'objectif 2 ».

Enfin, concernant les **structures d'accompagnement**, les réponses sont variables suivant les structurations territoriales. Ainsi, si en Lorraine [carrefour des Pays Lorrains, CRISTEL, CRESL] et en PACA [FOL, Foyer Rural Cépage], les services instructeurs semblent bien identifier les « organismes » pouvant servir d'intermédiaire entre les associations et eux, il n'en est pas de même en Franche-Comté où l'information passe surtout par les CCI [pas de liens avec les Relais Europe Direct].

LES PRINCIPAUX POINTS :

- **L'implication des opérateurs associatifs dans la mise en œuvre des DOCUP n'est pas précisément connue des services instructeurs [cf. section 4.1. du rapport intermédiaire]**
- **La vocation technique des services instructeurs, ne favorise pas une connaissance de la présence associative sur les territoires [primauté de l'opération sur l'opérateur].**
- **Les structures d'accompagnement sont bien identifiées par les services instructeurs.**

Question évaluative n°3 : Quelles perceptions ont les structures intermédiaires de l'accès des associations à l'objectif 2 ?

La synthèse des évaluations finales des DOCUP 2000-2006 indique que les organismes intermédiaires sont dans la majorité des régions des organismes mal identifiés. Dans la continuité des enseignements de ce rapport, on a souhaité savoir quels différents types d'appui pouvaient fournir les organes intermédiaires dans l'accès des associations aux DOCUP objectifs 2 ? On a également cherché à savoir dans quelle mesure des associations peuvent exercer ce rôle de « relais d'information ».

Cette section du rapport fait la synthèse des entretiens réalisés auprès de trois types d'organismes intermédiaires en contact avec la vie associative :

- Un organisme faisant l'objet d'un conventionnement spécifique avec l'autorité de gestion objectif 2 : Le Foyer Rural Cépage [PACA]
- Un organisme faisant l'objet d'un conventionnement spécifique avec la Commission européenne mais ayant une mission d'information ne se limitant pas au seul objectif 2 : le Carrefour des Pays Lorrains [Lorraine]
- Un acteur territorial non conventionné mais apportant néanmoins un appui aux acteurs de son territoire : l'association du Pays des Sept Rivières [Franche-Comté]

Le choix de ces trois structures a été principalement motivé par le souci de balayer l'ensemble des dispositifs d'appuis au montage de projet ouvert aux acteurs associatifs sur les territoires ruraux.

Les questions ont principalement porté sur :

- Les modalités d'appui aux porteurs de projets associatifs
- Les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux programmes régionaux objectif 2
- L'auto évaluation de l'utilité du/des dispositifs

Ces questions renvoyant à des éléments intéressant les autorités de gestion, on a inclus dans chacune des catégories de questions, les éléments recueillis sur ces points auprès des autorités de gestion.

Les modalités d'appui aux porteurs de projets associatifs :

Si toutes les structures enquêtées reconnaissent la légitimité de l'accès de tous les acteurs territoriaux aux programmes régionaux objectif 2, les modalités de leur appui diffèrent suivant le type de conventionnement. On rendra donc compte, ici, successivement de chacun des types d'appuis identifiés.

▪ *Le conventionnement spécifique sur l'objectif 2 : point relais objectif 2*

Acteur identifié par les autorités de gestion de l'objectif 2 dès avant le démarrage du programme –contribue à l'élaboration du volet rural du DOCUP –le foyer rural cépage est labellisé « Point Relais Objectif 2 » PACA depuis 2003. Au nombre de 30, les points relais objectif 2 sont portés par différents types de structures :

- Territoires de projets [Pays/PNR]
- Consulaires
- Associations d'animation locale
- Carrefours Ruraux Européens

Les missions des « points relais objectif 2 » sont :

- d'être support de diffusion d'informations sur les financements de l'Union européenne
- de repérer les porteurs de projets par de l'animation locale
- d'apporter une aide au montage de projets
- de jouer un rôle de conseil-orientation et de veille documentaire

Dans le cas précis du « Foyer Rural Cépage », l'association a bénéficié d'une formation spécifique sur l'objectif 2. La responsable de cette action, au Foyer rural Cépage, précise que leur rôle consistait principalement en la diffusion d'informations (plaquettes) et au renvoi des porteurs de projets vers les préfetures.

- *Le conventionnement avec la Commission européenne : Carrefours Ruraux Européens puis Relais Europe Direct*

Les Relais Europe Direct sont des relais d'information de la Commission européenne. soutenus par la DG Presse et Information, les Relais Europe Direct ont succédé, en 2004, aux Carrefours Ruraux Européens. Trait d'Union entre la Commission européenne et les citoyens, le Relais Europe Direct a pour missions :

- l'information, le conseil et l'aide aux réponses aux questions des citoyens en ce qui concerne la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union
- le retour d'informations à la Commission
- le concours à la diffusion d'informations précises adaptées aux besoins locaux

Si elle ne se limite pas à l'objectif 2, l'action du Carrefour des Pays Lorrains –qui est labellisé Carrefour Rural Européen puis Europe Direct depuis 2000 –concerne bien l'objectif 2. Un animateur organise des opérations d'information sur l'Europe et conseille les acteurs territoriaux (dont les associations) sur les opportunités de soutien financier de l'Union européenne. Un site Internet et une base de données « projets » viennent compléter ce dispositif d'animation territorial sur l'Union européenne.

- *Le cas des opérateurs territoriaux ne faisant l'objet d'aucun conventionnement spécifique*

Tout comme de nombreux autres acteurs, l'association du Pays des Sept Rivières, ne fait l'objet d'aucun conventionnement spécifique sur l'objectif 2 mais participe à plus d'un titre à la réalisation du programme objectif 2 sur son territoire. Structure ayant pour vocation originelle la mise en relation des différents acteurs de son territoire, l'association de Pays aiguille naturellement les porteurs de projets sur les différentes sources de financement disponibles sur le territoire. Par ailleurs Groupe d'Action Locale Leader +, l'association du Pays des Sept Rivières a une connaissance fine du tissu associatif local.

Les modalités d'accès des porteurs de projets associatifs aux programmes régionaux objectif 2 :

Les retours des entretiens sur l'accès effectif des acteurs associatifs aux programmes objectifs 2 –c'est-à-dire sur le lien entre le conseil/information fournie et le conventionnement –sont, dans l'ensemble assez **mitigés**.

Ainsi, dans le cas du Point Relais Objectif 2, l'animatrice interrogée fait le constat que si elle a effectivement dirigé des porteurs de projets vers les autorités compétentes, les services administratifs ont souvent privilégié les gros porteurs de projets au détriment des « petits » adressés par le « point relais ».

En ce qui concerne, l'association du Pays des Sept Rivières, le directeur, fait part du fait que ce sont, plus fréquemment, les communautés de communes qui accèdent à l'objectif 2 que les associations (qui ont moins de ressources humaines disponibles que les Communautés de communes).

Auto évaluation des dispositifs d'animation :

Aux questions relatives à « l'utilité » de ces dispositifs, les personnes interrogées jugent que leur outil/mission d'animation est indispensable à l'inscription territoriale des programmes régionaux objectif 2. Un relais de proximité s'avère donc, de l'avis des acteurs, une condition *sine qua none* de la réussite du programme européen –garantie d'une implication partagée de l'ensemble des acteurs. Le dispositif d'animation est par ailleurs un gage de valorisation de l'apport communautaire (l'Europe près des territoires).

Toutefois, il semble que le dispositif ait ses limites et que, *in fine*, les rigidités administratives freinent l'accès des petits porteurs de projets aux fonds structurels objectif 2. Il y a donc un décalage entre le dispositif de proximité et le résultat sur le type d'opérateurs qui accèdent aux fonds.

3.2. Mise en œuvre/gestion

Questions évaluatives :

1. Quelles sont les différentes modalités de mise en œuvre du projet ?
2. Quelles sont les différentes modalités de gestion du projet ?

Rappel : *on entend par mise en œuvre du projet, l'ensemble des actions relatives à la réalisation du projet. On entend par gestion du projet, toutes les opérations relatives au paiement du projet.*

Mise en œuvre des projets :

Les questions relatives à la mise en œuvre des projets avaient pour objectif de mesurer l'adéquation entre les prévisions inscrites dans le « projet » et la réalisation de ces dernières.

À l'examen des entretiens, on constate que globalement, il y a eu adéquation des actions prévues aux besoins territoriaux.

Gestion des projets :

Si les porteurs de projets indiquent un accompagnement de qualité sur le montage de projet (les compétences des services instructeurs sont bien reconnues), ils signalent également d'importants retards de paiements qui ont pu, dans certains cas, porter préjudice à la « survie » de la structure (réserves de trésorerie insuffisantes). Par ailleurs, les procédures de gestion (suivi administratif du projet) sont souvent jugées trop lourdes et « chronophages ». Il semble que dans ce domaine, l'expérience antérieure des porteurs de projets sur d'autres financements européens et leurs capacités de ressources humaines, atténuent ces lourdeurs administratives.

Certains opérateurs portent à connaissance des évaluateurs une modification ou une définition tardive des règles de justification des dépenses à effets rétroactifs qui ont pu également porter préjudice au bon déroulement du projet. Ainsi, de l'Espace Naturel Comtois et de Epinal Golbey Développement.

Face à ces difficultés, les porteurs de projets enquêtés ont su avoir recours à des solutions innovantes : emprunt à des organes de crédit solidaire notamment.

Essai de typologie des acteurs associatifs enquêtés :

À la lumière des éléments recueillis à l'issue des entretiens, il semble qu'on puisse distinguer plusieurs types de porteurs de projets associatifs :

- les acteurs associatifs possédant une antériorité sur les fonds européens qui anticipent les aléas de gestion
- les acteurs associatifs disposant d'une solide capacité en matière de gestion (hors financements UE) et qui prennent vite leurs marques dans les procédures de gestion (suivi du temps de travail ...)

- les acteurs associatifs primo-bénéficiaires sur les fonds européens et qui ne disposent pas de la capacité de ressources humaines nécessaire à la gestion de « projets » européens.

Conclusions : quel(s) accès des associations ?

- des organes d'appui qui pourraient jouer un plus grand rôle dans les différentes phases de la vie du projet
- un accès majoritairement descendant (Les Services Instructeurs sollicitent les opérateurs)
- Les différents projets soutenus par les Fonds structurels en milieu rural ne semblent pas dessiner une démarche d'ensemble au service d'un projet territorial du fait d'une dispersion des opérateurs, d'un manque de synergie entre les projets et d'une vue d'ensemble insuffisante des services instructeurs

3.3. Impacts [territoire/structure]

Informations contenues dans la synthèse de l'évaluation finale des DOCUP 2000-2006 :

Sur l'impact des projets portés par les partenaires privés dans le cadre de l'objectif 2, la synthèse des évaluations finales des DOCUP formule les observations suivantes :

- les opérations portées par les maîtres d'ouvrage privés sont évaluées comme plus bénéfiques à l'emploi [près de la moitié des maîtres d'ouvrage interrogés ont créé des emplois additionnels à leur structure, près de 40% ont maintenu des emplois menacés]
- un effet levier trois à quatre fois plus important que dans les opérations à maîtrise d'ouvrage publique

Par ailleurs sur l'approche territoriale « territoires ruraux », les rédacteurs de la synthèse formulent les conclusions suivantes :

- les programmes objectif 2 ont eu un effet positif sur le renforcement de l'attractivité économique des territoires ruraux, le développement du secteur touristique, le renforcement de l'attractivité résidentielle des territoires ruraux (mais insuffisance de l'intervention du programme en faveur du maintien des services à la population),
- en revanche une moindre lisibilité sur le maintien des activités agricoles et forestières et sur la structuration des territoires
- enfin, des effets parfois jugés insuffisants sur la formation de la population dans les territoires ruraux.

Rappel des observations formulées à l'issue de la phase quantitative de l'évaluation :

A l'issue du traitement des extractions PRESAGE, le comité de pilotage avait formulé les observations suivantes :

- les thématiques « services » et « emploi/formation/insertion » sont les mieux investies par les opérateurs associatifs [entre 21% et 19% des opérations]
- viennent ensuite, les thématiques « environnement » et « développement agricole » qui sont portées à 17,4% et 16,8% par des opérateurs associatifs
- les opérations « animation/ingénierie territoriale » sont portées à 14,6% par des opérateurs associatifs
- les opérations relevant des domaines du « développement économique » et du « patrimoine, de la culture et du tourisme » sont portées à hauteur de 10% et 11% par des opérateurs associatifs.

Rappel des questions évaluatives :

Les questions évaluatives formulées dans le conducteur d'entretien sont les suivantes :

- Quels ont été les impacts du projet co-financé sur la vie de l'association ?
- Quels ont été les impacts du projet co-financé sur le territoire d'intervention de l'association ?

Impacts structure :

Un effet levier important sur la structure :

En milieu urbain comme en milieu rural, les associations sont des structures fondées sur une approche bénévole et n'ayant pas vocation à s'institutionnaliser. Elles n'ont pas non plus vocation à se substituer à l'action publique. Les associations sont donc souvent des structures ayant des moyens limités tant sur le plan de l'action territoriale que sur celui des ressources financières et humaines.

La plupart des entretiens révèle que les financements objectif 2 ont contribué d'une manière décisive à la consolidation voir à la montée en puissance des structures associatives enquêtées.

Sur la vie de la « structure associative » [structure, emplois], plusieurs cas de figure semblent se dégager des entretiens :

- le financement objectif 2 a entraîné une mutation de la structure associative [ex : transformation de l'association de l'Estoublon en Association de Syndicats Libres]
- le financement objectif 2 a permis la professionnalisation de l'association [l'association ne disposait pas d'animateurs salariés avant le conventionnement objectif 2, le co-financement a permis l'embauche de salariés. Ex : « association au coin de l'oreille » et « l'association pour le développement de l'apiculture » en Franche Comté, « centre de l'image de la montagne » en PACA]
- le financement objectif 2 a permis le maintien et/ou l'embauche de salariés [«ex : « centre social d'Etain »]

En termes d'activités, les entretiens révèlent que le concours objectif 2 permet souvent aux associations de se tourner vers des activités que leurs financements habituels ne leur permettent pas de développer. Toutefois, beaucoup d'associations interrogées affirment d'ailleurs souhaiter limiter l'apport des fonds structurels dans le financement des activités et de la structure : les gestionnaires ont conscience du caractère « transitoire » de ces fonds et des difficultés de gestion qui leur sont liées.

Enfin, le concours obtenu semble également conférer aux associations enquêtées davantage de reconnaissance de la part des pouvoirs publics [services déconcentrés de l'Etat et collectivités locales]. On peut même dire que le projet cofinancé peut, dans certains cas, faire sortir l'association de l'anonymat institutionnel.

Il est intéressant de noter par ailleurs, que la majeure partie des associations enquêtées sont des primo-accédants sur les fonds structurels.

Mais des effets néfastes dus à la gestion administrative :

Si l'ensemble des opérateurs associatifs enquêtés reconnaissent l'effet levier du financement obtenu sur le développement et/ou la consolidation de leurs activités, ils sont nombreux à constater l'impact négatif des dysfonctionnements de gestion sur leur structure. Il semble donc que les retards de paiements et/ou les changements de règles de comptabilité (cf entretien de « Etudes et Chantiers Lorraine ») ont pu d'une certaine manière atténuer les impacts positifs constatés précédemment.

Impacts « territoire »

Le conducteur d'entretiens distinguait les impacts directs [ceux attendus dans la réalisation de l'action] des impacts indirects [qui découlent des premiers]. Cette distinction, si elle peut être parfois difficile à opérer [où s'arrêtent les impacts directs ?], permet de mesurer la durabilité de l'impact.

Un effet levier important sur la prise en compte de nouvelles préoccupations sur les territoires ruraux :

Les entretiens réalisés auprès des porteurs de projets associatifs révèlent que les actions menées permettent souvent de faire émerger territorialement de nouvelles préoccupations. Ces préoccupations concourent souvent à la structuration du territoire. Les opérations évaluées semblent ainsi être des opérations « prototypes » qui permettent de poser les jalons d'un nouveau champ territorial.

À cet égard, on peut citer plusieurs opérations :

- Le travail sur le patrimoine audiovisuel de la montagne initié par le Centre de l'Image de la Montagne. Jeune association établie à Briançon, le centre de l'image de la montagne a entrepris un travail de collecte du patrimoine audiovisuel et photographique de la montagne avec pour objectif final de faire émerger une « mémoire territoriale ».
- Le travail autour du spectacle itinérant de l'association au coin de l'oreille en Franche-Comté. Entrepris dès avant l'obtention du co-financement FEDER, l'action a connu une réelle montée en puissance avec le conventionnement objectif 2 [recrutement d'un animateur salarié]. Ici, le concours au titre de l'objectif 2 a permis – en permettant une montée en puissance de l'action – de faire émerger la question de l'adaptation territoriale de l'offre culturelle. L'action a trouvé par la suite un relais auprès des co-financeurs nationaux.
- De la réhabilitation de l'olivier à l'intercommunalité de projet, le cas de l'ASL oléicole de la vallée de l'Asse. Entreprise par une association *de facto* d'agriculteurs et/ou habitants, la réhabilitation de l'olivier sur un territoire méditerranéen en voie de désertification a créé la synergie nécessaire à l'engagement d'une démarche intercommunale. Cofinancée par du FEOGA, l'action a eu un effet particulièrement important sur le territoire.

Un impact durable sur l'inscription des associations dans le maillage territorial

En obligeant les porteurs de projet à trouver des partenaires financiers publics, l'expérience « objectif 2 » a poussé les associations à sortir de l'isolement partenarial dans lequel certaines d'entre elles peuvent se trouver. Quand elles ne sont pas déjà reconnues par les autorités locales et les pouvoirs publics nationaux, les associations bénéficiant d'un concours de l'objectif 2 voient leur action inscrite dans un partenariat territorial.

Par ailleurs la meilleure visibilité qu'acquière les associations co-financées par les fonds structurels objectif 2 – du fait des obligations partenariales notamment – permettent souvent d'engager une dynamique de partenariat au delà de la période de conventionnement. Ainsi, le projet mené par l'association Alpes de Lumière en PACA a permis, à l'issue du projet, la signature d'une convention pluriannuelle avec le Conseil Régional. De même, l'action menée par l'association au Coin de l'oreille sur le spectacle itinérant a permis l'ouverture par l'association d'une salle de spectacle en milieu rural (avec le concours du Conseil régional).

Si elle n'est pas toujours assurée, la possibilité de financements relais à l'issue du projet souligne la pertinence des acteurs associatifs sur des dispositifs communautaires territorialités du type « objectif 2 » et, plus généralement, l'importance de leur contribution à la structuration des territoires.

Quatrième partie : conclusions et recommandations

4.1. Conclusions :

À l'issue de la phase qualitative de notre évaluation, les éléments suivant peuvent-être soulignés :

L'accès :

- Les associations accèdent aux financements objectif 2 malgré leur faible capacité en ressources humaines (il y a peu souvent ou pas d'employés au démarrage du projet) et en ingénierie de projets européens (pas de connaissance exhaustive du DOCUP ni des autres dispositifs communautaires) –et ce alors même que l'objectif 2 est réputé « peu praticable » pour les petits porteurs de projets.
- L'accès se fait le plus souvent sur sollicitation des services déconcentrés de l'Etat (DDAF, préfectures de départements, DIREN, DRAC ...). Quand il est « ascendant », l'accès n'est pas la conséquence d'une politique d'information ciblée de la part des autorités de gestion de l'objectif 2. Il n'est pas non plus la conséquence directe de l'acquisition de compétences en interne.
- Les services instructeurs interrogés n'opèrent pas de distinction entre la nature des porteurs de projets. Leurs missions ne leur permettent pas (instruction, suivi, paiement) d'avoir une vision de l'action des opérateurs sur le territoire (il y a une « bulle » objectif 2).
- Les services instructeurs interrogés -s'ils soulignent la nécessité pour les associations de s'inscrire davantage dans des partenariats territoriaux- ne contestent pas la légitimité de l'accès des associations aux programmes régionaux objectif 2.

Gestion :

- Comme pour l'ensemble des acteurs privés, les délais de signature de la convention et/ou d'obtention des paiements pose des problèmes cruciaux aux associations (survie, prêt relais ...) et freinent leur inscription dans les programmes communautaires
- Les porteurs de projets indiquent que les contraintes de gestion vont à l'encontre de l'efficacité du financement (frein à la mise en œuvre et à l'impact territorial).

Animation territoriale :

- Malgré le caractère « autodidacte » de leur accès aux fonds européens, les porteurs de projets enquêtés soulignent l'intérêt de relais territoriaux d'animation dotés de compétences réelles sur l'accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent se diriger sur l'objectif 2. A cet égard, l'expérience des points relais objectif 2 en PACA ou des Relais Europe Direct semble intéressante.

Impacts :

- Dans la majeure partie des cas, le financement obtenu est un premier financement européen (voir un premier financement). Ce financement a un effet bénéfique sur la lisibilité territoriale du projet associatif et sur le développement de la structure (professionnalisation de l'association)
- Il permet également d'ancrer territorialement une problématique (la culture, le lien social, l'éco-construction) qui ne l'était pas auparavant.

- Dans certains cas, l'action co-financée par l'objectif 2 permet d'engager un partenariat entre les collectivités territoriales et l'association.

4.2. Recommandations

Animation des programmes :

- Dans le cadre de l'animation « au plus près des territoires », il conviendra de favoriser les rapprochements entre opérateurs d'un même territoire afin de susciter des échanges d'expériences, la mise en œuvre d'outils de suivi/gestion communs, etc. Dans les grandes régions (Lorraine, PACA) il serait intéressant de multiplier les structures relais labellisées et financées par les collectivités afin d'apporter une ingénierie aux petits porteurs de projets.

Gestion :

- Comme pour le reste des acteurs privés, les délais de paiement constituent un réel frein à l'implication des associations dans les programmes. Il conviendra par conséquent de « régulariser » les délais de paiements des porteurs de projets par les services instructeurs, si on ne souhaite pas générer des effets inverses aux buts poursuivis dans le cadre de l'action co-financée.

Accès des associations aux financements communautaires :

- Créatrices d'activités et d'emplois et génératrices de services à la population en milieu rural, les associations doivent conserver une place de choix dans les futurs programmes communautaires.
- À cet égard, il convient de rappeler que les mesures des **volets ruraux des DOCUP d'objectif 2** dédiées aux « services essentiels » et à « l'environnement » ont été fortement sollicitées par les associations. Il faudra par conséquent veiller à ce que les mesures équivalentes dans la future programmation de développement rural restent ouvertes aux associations.
- Concernant l'implication des associations dans l'initiative **Leader**, il convient de rappeler que les associations se sont très fortement mobilisées dans l'actuelle initiative Leader (en tant que membre de GAL et bénéficiaires ultimes). Il faudra par conséquent veiller à ce que les associations conservent cette place de choix –permettant d'établir un meilleur dialogue territorial –dans la future approche Leader.
- Au vu des éléments concernant la consommation des crédits du **Fonds Social Européen** objectif 2 par les associations, il faut rappeler que les associations sollicitent des montants FSE très largement supérieurs aux montants plafonds du dispositif objectif 3 « micro-projets » associatifs (23 000 €). Il conviendra donc de veiller à ce que les associations ne soient pas cantonnées au futur dispositif 5.C de la programmation du Fonds Social Européen sur 2007-2013.
- Concernant les crédits **FEDER** de la prochaine période de programmation, si ces derniers semblent moins ouverts au champs de l'animation territoriale que ceux de l'actuelle programmation, les associations doivent **continuer à émerger** sur les lignes relatives à « la préservation du patrimoine naturel et culturel » et à « l'attractivité des territoires ruraux ». Dans l'hypothèse de dispositifs intégrés (type

appels à projets), les associations devront se rapprocher le plus possible des « communautés de communes », Pays, PNR...

Apports et limites de la démarche d'évaluation :

- L'évaluation conduite par le CELAVAR a permis de mettre à jour un certain nombre de données concernant l'implication des associations dans les programmes objectif 2. Les évaluations des DOCUP ne comportant pas d'entrées par catégories d'acteurs, ces données sont précieuses.
- Toutefois, la taille réduite des échantillons « régions » et « projets » devrait inciter les instances chargées de la supervision des évaluations ex-post des DOCUP à vérifier les données recueillies dans le cadre de ces évaluations.

Annexes :

« **Conducteur d'entretiens** »

<p>ÉVALUER LA CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUP OBJECTIF 2 [2000-2006]</p>
--

CONDUCTEURS D'ENTRETIENS
*Services instructeurs, Porteurs de projets, Structures
d'accompagnement*

Rappel des objectifs généraux et des modalités de réalisation des entretiens qualitatifs en région :

La réalisation d'entretiens en région doit permettre de qualifier l'accès des associations aux programmes « objectif 2 » et d'évaluer les impacts [structures et territoires] des réalisations. Les résultats des entretiens devront permettre de confirmer et/ou d'infirmer les tendances quantitatives obtenues à l'issue de la phase 1 de l'évaluation [traitement des extractions PRESAGE].

Les entretiens seront réalisés par les évaluateurs. Chaque évaluateur aura à sa charge la réalisation des entretiens sur une région. Au total ce seront trois régions qui seront enquêtées :

- Franche-Comté
- Lorraine
- PACA

Pour chaque région ont été constitués des échantillons de :

- Projets associatifs ruraux
- Services instructeurs
- Structures d'accompagnement

Chacun des évaluateurs aura donc pour tâche de réaliser des entretiens auprès d'une :

- Sélection de porteurs de projets associatifs ruraux
- Sélection de services instructeurs
- Sélection de structures d'accompagnement

Procédure :

En amont de la réalisation des entretiens, les évaluateurs, soumettent à l'instance d'évaluation leurs propositions d'échantillon. Les propositions d'échantillons de « projets » doivent prendre en compte les critères suivants :

- Représentativité de la sélection par rapport à l'ensemble des opérations associatives rurales réalisées sur le DOCUP
- Représentativité territoriale
- Représentativité des montants programmés par rapport à l'ensemble de la sélection

Le coordinateur, veille, quant à lui, à informer les personnes et services rencontrés du travail conduit par le CELAVAR, des résultats à l'issue de la phase 1 de l'évaluation et de l'objet des entretiens.

Les entretiens sont réalisés par les évaluateurs en s'appuyant, autant que faire se peut, sur les « conducteurs » d'entretiens. Les entretiens doivent être finalisés pour la fin du mois de juin 2006.

Durant la réalisation des entretiens, les évaluateurs devront avoir sur eux :

- Les portraits régionaux
- La liste des opérations associatives sur la région
- La sélection de projets enquêtés
- Le rapport intermédiaire d'évaluation
- Une présentation du CELAVAR et de ses adhérents

CONDUITE D'ENTRETIENS « PORTEURS DE PROJETS ASSOCIATIFS »

Informations préalables :

S'informer auprès du porteur de projet enquêté sur :

Le nom de la structure, date de création, origines, domaines d'intervention, CA 2003/2005, nombre de salariés en ETP, combien de bénévoles, partenaires financiers [qui et depuis quand], composition du CA [proportion : société civile, élus, sociaux professionnels], infos annexes [renouvellement complet], qualité de la personne rencontrée [monteur de projet ou pas], expérience de l'organisme en matière de financements européens. territoire d'intervention ...

Dans la mesure du possible obtenir, auprès de l'opérateur, les documents suivants :

- Statuts
- Composition du CA,
- Dernier rapport d'activité
- Fiche projet « objectif 2 »

Liste de documents à avoir sur soi :

- Liste des opérations associatives sur la région
- Monographie(s) régionale(s),
- Cahier des charges de l'évaluation,
- Liste des projets enquêtés
- Plaquette de présentation du CELAVAR et de ses adhérents

Descriptif général du déroulé de l'entretien :

La réalisation de l'entretien auprès du porteur de projet s'articule autour de trois « items » : « la qualification de l'accès », « l'évaluation des impacts » et « la prospective 2007/2013 ». Chacun de ces « items » est évoqué successivement.

Points de vigilance :

Les porteurs de projets enquêtés étant peu nombreux, chaque évaluateur devra veiller à obtenir les données les plus précises possibles et ce afin de pouvoir faire ressortir des « tendances » qualitatives. Chaque section de la conduite d'entretien comporte donc trois parties : la formulation de la question [c'est-à-dire la question qui doit être posée au porteur de projet], les objectifs visés [c'est-à-dire le développement de la question à usage interne] et les informations souhaitables. Il est très important de veiller à ce que chaque entretien soit réalisé le plus fidèlement possible à cette conduite d'entretien.

Section 1 : qualifier l'accès des porteurs de projets associatifs à l'objectif 2.

Objectif de la section : déterminer quels sont les vecteurs et les capacités d'accès à l'objectif 2 de l'opérateur associatif enquêté à partir du cas précis du/des projets évalués ?

Déroulé de la section de l'entretien : *trois sous sections chronologiques « avant », « pendant », « après ».*

Sous-section 1.1. : « Avant »

Objectif de la sous-section : déterminer ce qui a permis un passage à l'acte sur l'objectif 2 et ce qui a motivé le dépôt du/des projets enquêtés.

Déroulé de la sous-section : *deux ensembles successifs de questions : « ressources internes », « ressources externes » et un questionnement récapitulatif final sur l'élément déclencheur du « passage à l'acte ».*

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Ressources internes »	Antériorité de la connaissance du programme	<u>Question n°1 :</u> <i>Votre structure avait-elle connaissance, avant de déposer un projet des opportunités de financement existant sur l'objectif 2 ?</i>	=>L'objectif 2 était une ressource identifiée en interne avant le dépôt d'un dossier. =>L'objectif 2 n'était pas une ressource identifiée en interne avant le dépôt d'un dossier.
		<u>Question n°2 :</u> <i>Au sein de votre structure quelle était la fonction de la « personne ressource » ?</i>	=>Au sein de la structure [le chargé de mission x, l'équipe technique, les administrateurs ...] avait identifié l'objectif 2 comme étant une ressource financière [probable, potentielle éventuelle]
		<u>Question n°3 :</u> <i>quelle est l'antériorité de cette connaissance ?</i>	=>Les dispositifs de type objectif 2 sont identifiés comme une ressource depuis la période 1994/1999. =>L'objectif 2 est identifié comme une ressource depuis le début de l'actuelle période de programmation [2000/2006] =>L'objectif 2 a été identifié comme ressource tardivement.
		<u>Question n°4 :</u> <i>Quel était alors, en interne, le degré de connaissance du dispositif ?</i>	=>connaissance des objectifs de l'objectif 2 en général =>connaissance des objectifs généraux du DOCUP [axes], =>connaissance du contenu du DOCUP [contenu des axes/mesures]

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Ressources externes »	Relais d'information :	<u>Question n°1</u> : quels ont été les lieux (y compris Web) qui vous ont permis d'identifier des possibilités de financement sur l'objectif 2 ?	<i>Désignation et description (association, organe consulaire, service déconcentré de l'Etat, collectivités territoriales, autre) du/des lieux sur la région.</i>
	Personnes ressources :	<u>Question n°2</u> : qui sont les « personnes ressources » qui ont permis d'identifier les possibilités de financement sur l'objectif 2 ?	=>Nom, qualité des personnes ressources. => Comment l'opérateur a t'il identifié/rencontré la personne ressource
		<u>Question n°3</u> : comment qualifieriez vous le rôle de cette « personne ressource » ?	=>La personne ressource a été un relais d'information générale sur les financements européens =>la personne ressource a été un relais d'information efficace sur l'objectif 2 régional. =>la personne ressource a fourni des informations précises sur les sources de financement à l'intérieur du
	Relais d'information :	<u>Question n°3</u> : connaissez vous les relais d'information suivants ?	=>Validation d'une liste de relais d'information établie préalablement [ex : Europe-Direct, Euro-info Centre, cellule animation du SGAR, ...]

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations [Usage interne] :	
« Le passage à l'acte »	Facteurs du passage à l'acte sur « l'objectif 2 » :	Question n°1 : <i>qu'est-ce qui, d'après vous, vous a poussé à passer à l'acte sur l'objectif 2 ?</i>	<p><i>=>Le porteur de projet avait déjà pratiqué [1994/99] ou pratique déjà [autres dispositifs] les financements communautaires</i></p> <p><i>=>Le porteur de projet ne pratiquait pas les financements communautaires avant le dépôt de son dossier mais avait été assuré (par le service instructeur) que son dossier passerait</i></p> <p><i>=>Le porteur de projet ne pratiquait pas les financements communautaires et n'était pas sur de voir son projet retenu mais avait été bien informé de son statut</i></p>
	Facteurs déclenchant le besoin de ce type d'action ?	Question n°2 : <i>qu'est-ce qui vous a poussé à vouloir mener ce type d'opération ?</i>	<p><i>=>L'opération menée appartient au registre des activités habituelles de l'association ?</i></p> <p><i>=>L'opération menée n'appartient pas au registre habituel des activités de l'association et a été envisagée en raison de l'existence de crédits disponibles sur l'objectif 2 ?</i></p> <p><i>=>L'opération menée correspond à une nouvelle orientation de l'association et l'objectif 2 n'est venu qu'en renfort de cette orientation.</i></p> <p><i>=>Autre</i></p>

Sous-section 1.2. : « Pendant »

Objectif de la sous-section : qualifier, auprès des porteurs de projets enquêtés, les modalités de passage de l'idée au projet.

Déroulé de la sous-section : « *concordance des temps* », « *rédaction du projet* », « *accompagnement* »

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :
« Pendant »	Concordance des temps	<p><u>Question n°1 :</u> <i>Y a t'il eu, d'après vous, dans la phase de rédaction du projet, adéquation ou inadéquation entre le temps de l'instruction administrative et celui de votre structure ?</i></p> <p><i>=>Le porteur de projet travaille dans une structure où l'équipe technique est dotée d'un mandat important par les instances électives et les impératifs du temps de l'administration n'a pas été vécu comme une contrainte.</i> <i>=> Le porteur de projet travaille dans une structure où l'équipe technique est très dépendante de des instances élective et les impératifs du temps de l'administration a été problématique [citer les cas]</i> <i>=>idem supra mais les services administratifs sont</i></p>
	Rédaction du projet	<p><u>Question n°2 :</u> <i>Dans quelle mesure est-ce que le montage de projet a donné lieu à un travail de concertation au sein de votre structure ?</i></p> <p><i>=>oui/non</i> <i>=>dans quelle mesure [définition collective des objectifs de l'opération et de ses modalités de réalisation] ?</i> <i>=>Autre</i></p> <p><u>Question n°3 :</u> <i>Comment qualifieriez vous la phase du montage de projet ?</i></p> <p><i>=>Le porteur de projet a/n'a pas rencontré des difficultés à rédiger son projet [formulaire objectif 2, rédaction des indicateurs ...]</i> <i>=>Le porteur de projet a/n'a pas rencontré de problèmes dans la mobilisation des contreparties [délais pour les lettres d'engagement, cofinanceurs intéressés]</i> <i>=>Le porteur de projet a /n'a pas rencontré de difficultés particulières dans le montage financier [calcul des dépenses éligibles/non éligibles]</i></p>

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Pendant »	Accompagnement	Question n°4 : <i>Qui a été votre interlocuteur administratif de référence dans le montage du dossier ?</i>	=>identifier le/les services administratifs responsables de l'instruction du dossier.
		Question n°5 : <i>Durant cette procédure, avez vous bénéficié d'un autre appui [hors ressources internes et informelles] ?</i>	=>Oui/non =>si oui ... qui et pourquoi ? [collectivité territoriale/locale, équipe technique de Pays, PNR, Communauté de commune]
		Question n°6 : <i>Quelle a été la nature de l'action du service instructeur ?</i>	=>Prospection [le Service instructeur avait identifié le porteur de projet en amont de la phase de dépôt] =>Accompagnement personnalisé [le SI a été attentif à l'ensemble des aspects du projet : éléments administratifs et financiers, contenu et modalités de réalisation de l'opération] =>Accompagnement administratif [le SI a principalement prêté attention aux aspects administratifs et financiers de l'opération]

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Pendant »	Accompagnement	<u>Question n7 :</u> <i>Comment qualifieriez vous le rôle du service instructeur dans l'instruction de votre dossier ?</i>	=>Déterminant [le dossier n'aurait été déposé et/ou retenu sans l'action du SI] =>Constructif [Le SI a été à l'écoute de la proposition de contenu et/ou a intégré les paramètres lié à la nature de la structure] =>Neutre [Le SI n'a eu ni un rôle déterminant, ni un rôle constructif] =>Problématique [La prise de contact avec le SI a été difficile, l'instruction du dossier compliquée]
		<u>Question n8 :</u> <i>quelle a été la nature de l'action de la structure d'accompagnement ?</i>	=>Prospection [le service d'accompagnement a identifié le porteur de projet en amont du dépôt de dossier] =>Entreméteur [le service d'accompagnement a permis la mise en relation entre le porteur de projet et le service instructeur] =>Conseil personnalisé [la structure d'accompagnement s'est
		<u>Question n9 :</u> <i>Comment qualifieriez vous le rôle des autres structures d'accompagnement ? [uniquement si réponse positive à la question n5]?</i>	=>Déterminant [le dossier n'aurait été déposé et/ou retenu sans l'action du prestataire d'accompagnement] => complémentaire [la structure d'accompagnement a fourni un appui à l'élaboration du contenu de l'opération quand le service instructeur ne fournissait pas cet appui] =>Sécurisant [la structure d'accompagnement a permis de clarifier des points qui n'avaient pas été bien compris] =>Neutre [le service d'accompagnement n'a eu ni un rôle déterminant, ni un rôle constructif]

Sous-section 1.3. : « Après » [mise en œuvre de l'action]

Objectifs de la sous-section : *qualifier et évaluer la mise en œuvre et le suivi de l'action.*

Déroulé de la sous-section : *« mise en œuvre », « suivi », « gestion », « bilan »*

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions , Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Après »	« Mise en œuvre »	<u>Question n°1 :</u> Comment qualifieriez-vous la mise en œuvre de l'action ?	=>Adéquation des prévisions [temps, méthode et finances] faites en amont du projet avec les conditions réelles de mise en oeuvre. =>Vécu du partenariat
	« Suivi »	<u>Question n°2 :</u> Comment qualifieriez-vous le suivi de l'action menée ?	=>suivi interne [travail au sein de la structure] =>suivi externe [Autorité de gestion/Partenaires du projet]
	« Gestion »	<u>Question n°3 :</u> Comment qualifieriez-vous la gestion de l'action ?	=>gestion interne [travail au sein de la structure associative] =>gestion externe [Autorité de gestion/suivi des conventions avec les

Sous-section 1.4. : « Impacts »

Objectifs de la sous-section : *identifier et évaluer les impacts de l'opération sur la structure et sur le territoire.*

Déroulé de la sous-section : « Structure », « territoire »

Intitulé de l'ensemble de questions :	Intitulés des sous-ensembles :	Intitulé des questions, Informations souhaitées [Usage interne] :	
« Impacts »	« Structure »	<p><u>Question n°1</u> : Quels ont été les impacts directs de l'action menée sur votre structure ?</p>	<p>=>L'action menée a engendré changements [sensibles/certains/importants] au sein de la structure [recrutement provisoire/durable, nouveau secteur d'activité] –effets leviers de l'action =>L'action menée n'a pas engendré de changements au sein de la structure</p>
		<p><u>Question n°2</u> : Quels ont été les impacts indirects de l'action menée sur votre structure ?</p>	<p>=>Des difficultés de gestion ont mis en danger la stabilité financière de la structure associative. =>L'action menée a permis d'accroître la visibilité de la structure sur le territoire et d'engendrer de nouveaux partenariats. =>L'action menée (une fois terminée) a été pérennisée. =>l'action menée a donné lieu/donnera lieu à un nouveau dépôt de projet sur l'objectif ?</p>
	« Territoire »	<p><u>Question n°3</u> : Quels ont été les impacts de l'action menée sur le territoire ?</p>	<p>=>dénomination des impacts sur le territoire =>impacts directs/impacts indirects</p>

Sous-section 1.5. : 2007/2013

Objectifs de la sous-section : *aborder la question auprès des porteurs de projets en évoquant : les grands contours de la nouvelle programmation, les perceptions et attentes en termes du contenu des programmations régionales, de mise en œuvre, de vecteurs d'information et de modalités de gestion.*

Sous-section 1.6. : Ce que le porteur de projet pense/attend de l'évaluation

N.B. : la notion « d'identité associative » renvoie à trois notions constitutives du fait associatif que sont :

- La non lucrativité des activités menées
- La définition collective et participative des projets et actions
- Le rôle joué dans le dialogue sociétal, politique et territorial

« Identité associative » et intérêt de la démarche d'évaluation		
L'opérateur a conscience de son identité associative et considère avec intérêt une démarche d'évaluation centrée sur ce type d'acteurs	<i>oui</i>	<i>non</i>
L'opérateur a conscience de son identité associative mais ne considère pas avec intérêt une démarche d'évaluation centrée sur ce type d'acteurs		
L'opérateur n'a pas conscience de son identité associative mais considère avec intérêt une démarche d'évaluation centrée sur ce type d'acteurs	<i>oui</i>	<i>non</i>
L'opérateur n'a pas conscience de son identité associative mais ne considère pas avec intérêt une démarche d'évaluation centrée sur ce type d'acteurs	<i>oui</i>	<i>non</i>

Section 2 : « Services instructeurs »

Objectifs de la section : *recueillir des informations sur « l'animation du programme dans la région », la perception des « acteurs associatifs de manière générale », « la perception des projets enquêtés ».*

Prologue :

- Resituer le cadre de l'évaluation (objectifs)
- Travail réalisé (travail fait + résultats)

Présentation de la personne rencontrée :

- Qui au sein du SI ?
- Position et ancienneté au sein de la structure ?
- Lien avec l'objectif 2 ?
- Antériorité ?

« Animation du programme »

[L'objectif de cette section de l'entretien est de cerner le mieux possible le fonctionnement de la cellule « objectif 2 » de la structure enquêtée]

- Composition du Comité de sélection
- Composition du Comité de suivi
- Modalités de travail [communication, information, prospection, sélection, suivi]
- Composition de l'équipe [combien y a-t-il de techniciens qui instruisent les dossiers ?]
- Organigramme *[si possible]*

« Acteurs associatifs de manière générale »

[L'objectif de cette section de l'entretien est de cerner la connaissance du milieu associatif régional chez la personne enquêtée, ainsi que sa perception de la pertinence et/ou de la spécificité de ce type d'opérateur sur l'objectif 2]

- Quelle perception avez-vous des acteurs associatifs en général ?
Connaissance/perception à priori : pour vous c'est quoi ? est-ce que vous les identifiez comme tels ? Avez-vous connaissance du tissu associatif présent sur votre territoire ? Est-ce, pour vous, une cible identifiée dans votre travail d'animation du projet ? *[on peut à ce sujet dire deux mots des instances représentatives de la vie associative dans la région : CELAVAR régional, UR CPIE, Foyers Ruraux, CPCA régionales ...]*
- Dans quelle mesure un opérateur associatif est-il légitime sur l'objectif 2 ?
Qu'est-ce qui d'après vous caractérise l'accès des associations aux dispositifs d'objectif 2 ?
[Les acteurs associatifs sont : a) peu, b) mal informés et/ou ont une capacité technique a) nulle, b) faible dans la phase du montage de projet]
[l'accès des opérateurs associatifs à l'objectif 2 ne diffère pas de l'accès d'un autre type d'opérateur]
- Quelles sont la/les spécificités des associations en matière de gestion ?
[Les faiblesses de trésorerie rend les retards de paiements très problématiques pour les opérateurs associatifs] et/ou [les opérateurs associatifs sont souvent peu/pas en mesure de répondre aux obligations de

gestion de l'objectif 2] ou [les capacités de gestion des opérateurs associatifs ne diffèrent pas de celles des autres opérateurs privés] ...

- Y a t'il, selon vous, une plus-value [approche participative, engagement bénévole ...] dans la conduite d'une opération co-financée par l'objectif 2 et portée par un opérateur associatif ? *oui/non ? pourquoi ?*
- Avez-vous conscience des chiffres obtenus sur la région ? *oui/non ?*
- À la lumière de ces chiffres, pensez vous qu'il y ait des spécificités de conduite des acteurs associatifs sur l'objectif 2 ? *oui/non ? pourquoi ?*

« PORTEURS DE PROJETS ASSOCIATIFS ENQUETES »

Quelles relations ils ont eu avec le/les porteur/s de projet/s enquêtés ? Quelle est leur perception du projet ?

[Objets de la section de l'entretien : a) déterminer quel a été le rôle du service instructeur a) en amont, b) dans le montage et c) dans le suivi des projets enquêtés, b) savoir dans quelle mesure, le service instructeur a identifié le projet enquêté comme un projet associatif]

Démarche à suivre :

- 1. Présentation de l'échantillon enquêté [liste des projets, ce qui a conduit à la constitution de la liste]**
- 2. Questions relatives à la nature de l'intervention du service instructeur [en amont du montage, pendant l'élaboration du dossier, mise en œuvre] sur les projets enquêtés**

- o Avez-vous personnellement instruit et suivi ces opérations ?
- o Si réponse positive à a) :
 - i. Questions préliminaires : Avez-vous conscience de la nature « associative » de l'opérateur enquêté ? Si oui, *avez-vous, ciblé les acteurs associatifs –en tant que tels –dans l'animation du « programme »?*
 - ii. Accès à l'objectif 2 : [les questions peuvent être : *La démarche s'est-elle faite de manière ascendante [l'opérateur est venu au service instructeur avec son projet] ou descendante [le service instructeur a identifié le/les porteurs de projet en amont de la formulation du projet] ?]. Généralement, la démarche de dépôt de dossier se fait-elle de manière ascendante [cf. ci dessus] ou descendante [idem] ?*
 - iii. Accompagnement en amont du dépôt du dossier : [Les questions peuvent être : *Accompagnez vous régulièrement les porteurs de projets dans leur démarche de dépôt de dossier [appui sur les actions éligibles et sur le calcul des coûts éligibles, définition des indicateurs de réalisation] ? Dans cette démarche avez-vous conscience d'apporter un appui spécifique aux opérateurs associatifs ? Avez-vous accompagné le dépôt du/des projets enquêtés ? quelles ont été les sollicitations du porteur de projet [cf éléments cités plus hauts] Comment qualifieriez-vous cette phase du travail, en amont du dossier ? Le porteur de projet a-t'il été amené à faire fréquemment appel à vos services ?]*
 - iv. Suivi du/des projets enquêtés [les questions peuvent être : *le suivi du projet s'est-il bien déroulé ? Et si non pourquoi et pensez*

vous qu'il puisse y avoir un lien avec la nature de l'opérateur [lien avec la section relative aux spécificités des acteurs associatifs en matière de gestion]

- Si réponse négative à a), approfondir les éléments recueillis dans la section relative aux « associations en général » à l'aide des **questions génériques marquées en bleu ci dessus.**

3. Questions relatives à la qualification des impacts directs/impacts indirects du projet ?

- Uniquement si le service instructeur a suivi la réalisation des opérations enquêtées :
 - i. Impacts directs : appréciation des résultats [Les questions peuvent être : *L'opération a/n'a pas complètement/n abouti aux résultats visés ? L'opération a rempli/n'a pas réalisé les indicateurs fixés en amonts du projet ?*]
 - ii. Impacts indirects : [Les questions peuvent être : *D'après-vous, l'opération financée a-t-elle été le point de départ a) des relations partenariales durables avec le co-financeur public ayant occasionné d'autres dépôts de dossier, b) des dynamiques territoriales non prévues dans les indicateurs de réalisations [meilleure visibilité de l'acteur associatif sur son territoire] : pérennisation de l'opération à l'aide d'un autre financement, l'opération co-financée a permis la montée en puissances des thématiques développées sur le territoire d'intervention de l'association ...]*

« 2007/2013 »

[Objectif de la section : déterminer dans quelle mesure les associations sont « associées » à l'élaboration des prochains programmes ; réfléchir aux modalités d'optimisation de la participation des associations à la mise en œuvre des programmes opérationnels de la période 2007-2013]

Quelles sont les modalités d'élaboration des programmes opérationnels (état d'avancement des travaux, partenariat) ? Quelles pourraient être les éléments permettant une optimisation de la participation des associations aux futurs programmes [FSE, FEDER, FEADER : suivant l'interlocuteur enquêté]

- Élaboration du programme :
 - Où en êtes-vous ?
 - Qui sont les partenaires sollicités sur la rédaction des diagnostics territoriaux ? *[membres du comité de suivi + experts ? Qui sont-ils ? Les instances représentatives de la « vie associative » sont-elles sollicitées ? Avez-vous connaissance des CELAVAR régionaux et/ou des Unions/Fédérations régionales des réseaux adhérents]*
- Associations comme relais de la mise en œuvre du programme ? [les questions peuvent être : *Il existe des relais d'information sur le programme, pensez-vous qu'une association puisse être ce relais ?]*

- Faut-il optimiser la participation des associations à la gestion des programmes ? *oui/non* si oui *comment* ? [les éléments de réponse peuvent être : *représentation associative au sein du Comité de suivi ? Adapter certaines lignes aux acteur associatifs ? Prise en compte spécifique des acteurs associatifs dans les actions d'animation du service instructeur*]
- Est-ce que vous connaissez les associations du CELAVAR sur votre territoire ? [se munir de la liste]

Section 3 : Structures d'accompagnement

Objectifs de la section : *recueillir des informations auprès des structures d'accompagnement [suivant liste établie en amont de la phase d'évaluation] sur le rôle des associations dans l'actuelle/future programmation et sur les territoires.*

« Structures d'accompagnement »

- Europe Direct,
- Pays, PNR, Communautés de communes,
- Conseils généraux, Conseils régionaux
- GAL

Quel est le rôle de l'association par rapport au programme objectif 2 ?

- Services Instructeurs (délégués)
- Relais d'information
- Accompagnement

Comment qualifieriez-vous les spécificités des acteurs associatifs sur l'objectif 2 ? Quelle est la légitimité des associations sur l'objectif 2 ?

- Thématique enquêtée s:
 - o « Accès au programme »
 - o 2007/2013 : *Dans quelle mesure est-ce que l'accompagnement sur les prochains programmes opérationnels pourrait être optimisée ? Cette question doit être recentrée, dans un second temps, sur l'importance de ce type de dispositif pour les acteurs associatifs*

Projets enquêtés situés sur le territoire :

- Avez-vous connaissance des projets enquêtés (présentation du panel) ?
- Dans quelle mesure êtes vous intervenus sur ce dossier ? [Les éléments de réponse peuvent être : *la structure d'accompagnement est à l'origine du dépôt de ce dossier et/ou est intervenu dans le montage du projet [cf section correspondante in. Services instructeurs]*]
- Impacts directs/impacts indirects :
 - o Impacts directs : appréciation des résultats [Les questions peuvent être : *L'opération a/n'a pas complètement/n abouti aux résultats visés ? L'opération a rempli/n'a pas réalisé les indicateurs fixés en amonts du projet ?*]
 - o Impacts indirects : [Les questions peuvent être : *D'après-vous, l'opération financée a-t-elle été le point de départ a) des relations partenariales durables avec le co-financeur public ayant occasionné d'autres dépôts de dossier, b) des dynamiques territoriales non prévues dans les indicateurs de réalisations [meilleure visibilité de l'acteur associatif sur son territoire] : pérennisation de l'opération à l'aide d'un autre financement, l'opération co-financée a permis la montée en puissance des thématiques développées sur le territoire d'intervention de l'association ...].*]
 - o Si la structure d'accompagnement enquêtée est une structure intercommunale d'animation territoriale [Pays, PNR, intercommunalité] mettre l'accent sur l'effet du financement (effet levier ou non) sur l'articulation entre l'action de l'association et la stratégie territoriale [les questions peuvent être : *à votre avis l'action menée a permis/n'a pas permis a) un accroissement de la visibilité de la*

structure sur le territoire, b) de mieux articuler l'action de l'association avec le projet de territoire [ex : l'association est entrée au Conseil de développement du Pays ...], c) de faire monter en puissance la thématique développée sur le territoire].

Exemples de projets évalués :

Fiche projet n°1 : Association « Au coin de l'oreille », un festival itinérant en « Pays de Vesoul-Val de Saône » [FEDER]

Présentation de l'association : L'association « Au coin de l'oreille » est née en 1997. Elle vise à développer le « spectacle vivant » en milieu rural. L'association intervient, dans une démarche d'éducation populaire, en lien avec le pays de Vesoul-Val de Saône. Le conseil d'administration est composé de 15 personnes individuelles. Chaque action est suivie par un groupe de travail qui associe des personnes extérieures au Conseil d'administration.

Présentation de l'action : « l'itinérance culturelle » est conçue comme une réponse adaptée à la problématique de l'offre culturelle sur le territoire et un instrument de lutte contre la diversification du territoire. Le festival préexistait à l'obtention du financement objectif 2 en 2001. Le financement objectif 2 a permis d'étendre l'initiative à l'ensemble du Pays de Vesoul-Val de Saône. 8 concerts ont été organisés dans de communes de 200 à 1 800 habitants. Les concerts ont réuni entre 80 et 400 spectateurs.

Obtention du financement : c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelle qui a contacté l'association en 2001 pour lui signaler la possibilité de financement sur une fiche du DOCUP intitulée : « soutien au lancement d'événements culturels contribuant à l'emploi durable ».

Montage financier :

Coût total de l'opération : 54 000 €
Contribution FEDER : 19 000 €
Fonds publics : 26 000 €
Auto-financement : 9 000 €

Gestion : le porteur de projet mentionne des difficultés de trésorerie (peu de réserves et lenteur des paiements). Pour faire face à ces difficultés, l'association a bénéficié d'un « prêt d'honneur » de la Cigale (Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) locale.

Impacts : structuration professionnelle de l'association (embauche en 2001 du premier salarié permanent à temps plein) dont la mission était d'encadrer le équipes de bénévoles sur la durée du festival, , meilleure inscription territoriale de l'association, contribution à l'attractivité du territoire. L'action a favorisé l'ouverture d'une salle de spectacle en milieu rural en 2006 avec l'appui du Conseil régional.

Les éléments à retenir :

- ici le FEDER est venu en renfort d'une activité qui pré-existait
- il a permis une inscription territoriale pérenne de la problématique de l'offre de services culturel en milieu rural sur les Pays de « Vesoul-Val de Saône » et des « 7 rivières ».
- le projet a permis la professionnalisation de l'association (création du premier poste de permanent salarié)
- le projet a permis le développement du partenariat avec le Conseil régional
- les difficultés de gestion ont été surmontées grâce à l'appui d'un organisme de micro crédit.

Fiche projet n°2 : ADMR des Vosges « maison de services » dans le département des Vosges [FEOGA]

Présentation de l'association : L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural des Vosges (ADMR) retoupe 32 associations locales d'aide à domicile et de services à la personne. L'association regroupe 1200 employés (représentant 540 ETP) et 450 bénévoles sur le département. Elle touche 6500 personnes et couvrent 55% des besoins d'aide à domicile du département.

Présentation de l'action : structuration des « maisons de services » du département. L'action a pour objectif de développer des maisons de services auprès des différentes actions locales du Département des Vosges. Il s'agit de créer des lieux où l'on puisse présenter les prestations de l'ADMR, enregistrer les prestations par informatique auprès du siège, régler la gestion du personnel, rencontrer les bénévoles. Le financement est principalement intervenu sur l'achat de matériel informatique.

Obtention du financement : le financement a été obtenu sur proposition de la DRAF.

Montage financier :

Coût total de l'opération : 65 000 €

Contribution FEOGA-O : 21 000 €

Autres : 44 000 €

Gestion : le porteur de projet ne mentionne pas de difficultés de gestion particulières.

Impacts : facilitation des conditions de travail des bénévoles et des salariés (saisie directe des données pour les payes et enregistrer les nouveaux bénéficiaires). Les maisons de services sont une réponse adaptée de l'exercice du bénévolat dans le cadre des services à la personne en milieu rural.

Les éléments à retenir :

- le FEOGA obtenu permet la mise en place d'un système de liaison adaptée aux contraintes territoriales
- il n'y a pas eu de difficultés de gestion
- le FEOGA permet une meilleure condition territoriale d'exercice du bénévolat.

Fiche projet n°3 : L'association « Le Gabion » : « rénovation d'un manoir et construction d'un bâtiment en matériaux naturels » à Embrun (Alpes de Haute-Provence) [FEDER]

Présentation de l'association : l'association le Gabion a été créée en 1993. son action s'inscrit dans trois domaines : les chantiers d'insertion, la formation et le développement de techniques d'éco-construction. L'association est labellisée CAUE.

Présentation de l'action : rénovation d'un manoir mis à disposition par la commune d'Embrun et construction d'un bâtiment expérimental en matériaux naturels. Le financement est intervenu sur la réalisation des travaux de rénovation avec aménagements intérieurs (bureau et logement) et sur la construction d'un bâtiment test en éco-construction. Le projet a été financé sur la mesure 2 de l'axe 3 (cohésion sociale et territoriale) du DOCUP PACA.

Obtention du financement : l'association avait déjà de l'expérience sur les fonds structurels (FSE objectif 3 et Leader +). Le financement a été obtenu en 2004.

Montage financier :

Coût total de l'opération : 213 000 €
Contribution FEDER: 68 000 €
Fonds publics : 94 000 €
Fonds privés : 51 000 €

Gestion : le porteur de projet signale des difficultés dues à la réforme des contrats aidés et à les délais d'obtention du permis de construire.

Impacts : facilitation des conditions de travail de l'association (le manoir rénové sert de bureaux à l'association). Les locaux servent aussi de support aux actions de formation diplômante. La mise à disposition de l'association de ce lieu et le chantier « test » qu'a constitué le projet a permis d'ancrer territorialement l'association. L'opération a également permis de mettre en lumière la plus-value de l'éco-construction dans une perspective de développement durable des territoires.

Les éléments à retenir :

- obtention du FEDER ascendante (le porteur de projet connaît les dispositifs communautaires et s'est renseigné sur les possibilités de soutiens offertes par l'objectif 2)
- l'opération a permis d'accroître l'assise territoriale de l'association (la présidente du Pays est maire d'Embrun) et sera source de nouveaux partenariats.

Fiche projet n°4 : Le Centre Social d'Etain « Le carrefour Emploi» [FSE], Lorraine.

Présentation de l'association : Créé en 1969, le Centre Social d'Etain, association loi 1901, agit sur le canton d'Etain en développement : des actions socio-éducatives (cours du soir, soutien scolaire), des actions socio culturelles et des actions d'insertion et de prévention sociale.

Présentation de l'action : Le projet de Carrefour Emploi a été lancé en 2001 pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi : leur faciliter les contacts, limiter le nombre d'interlocuteurs, aider des personnes en grandes difficultés à faire face à leurs obligations dans leurs recherches d'emploi.

Obtention du financement : la première information est venue fin 2003 d'une personne de la fédération départementale des centres sociaux qui a informé le responsable de l'association de l'éligibilité de l'action au Fonds Social Européen. La DRTEFP a accompagné le montage du dossier.

Gestion : la gestion n'a pas occasionné de difficultés particulières et ce grâce notamment à l'appui jugé « précieux » du contact à la DRTEFP.

Impacts : Le soutien financier a surtout servi à l'acquisition de matériel et le confortement de postes existants. Il a permis une montée en puissance du Centre Social dans l'appui aux demandeurs d'emploi et du soutien scolaire. Le projet soutenu par le FSE objectif 2 a permis de faire émerger la problématique du lien social sur le canton.

Les éléments à retenir :

- Le Fonds Social Européen est venu conforter une activité existante
- Le porteur de projet signale un accompagnement exemplaire du service instructeur qui a permis d'éviter les difficultés de gestion
- Le soutien du Fonds Social Européen a permis de faire émerger la problématique du lien social sur le canton.

Présentation du Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale [CELAVAR]

Amorcé en 1982, le CELAVAR est une **coordination d'associations nationales à vocation agricole et rurale.**

Le CELAVAR est constitué d'**associations qui contribuent à l'animation, à la formation et au développement local en milieu rural.**

Les **objectifs** du CELAVAR sont définis par une **charte** signée par ses adhérents :

- *favoriser l'examen de problèmes qui se posent spécifiquement aux associations à vocation agricole et rurale ;*
- *rendre possibles des initiatives de réflexion et d'échange sur des sujets d'intérêt général ;*
- *favoriser l'organisation et la concertation des associations à vocation agricole et rurale, et leur représentation au sein des structures et institutions associatives ainsi qu'auprès des pouvoirs publics.*

Les critères d'adhésion sont définis par cette même charte.

Le CELAVAR collabore régulièrement avec des **partenaires associés** cooptés à partir de 1993 (signalés en 1ère page de ce document).

Le CELAVAR est constitué en association, selon la loi de 1901.

treize

UNIONS OU FÉDÉRATIONS

NATIONALES

ADHÉRENT AU CELAVAR

13 unions ou fédérations nationales adhèrent au CELAVAR.

Ces 13 réseaux nationaux représentent en milieu rural :

600

associations régionales ou départementales

et 30 000

associations locales.

Les adhérents du CELAVAR et leurs associations locales

emploient près de 50 000 personnes

pour leurs diverses activités sociales, culturelles, environnementales et économiques en milieu rural.

La liste (nom, présentation, coordonnées) des adhérents du CELAVAR est jointe au présent document.

À L'ACTIF

DU CELAVAR

DEPUIS 1982

1982 : mise en place d'un **processus permanent de concertation** entre des associations nationales.

1988 : **étude** "Évaluation de l'insertion des associations dans le milieu rural".

Janvier 1990 : "**Assises sur l'avenir du milieu rural**", à Angers.

1990 : création du réseau rural européen **Virgile**.

Depuis 1990 : service d'**information des adhérents** et partenaires associés sur le développement local en milieu rural.

Depuis 1990 : interventions dans des colloques d'autres organismes, **propositions sur des politiques publiques**.

Octobre 1992 : **colloque européen Virgile** "Vocation et gestion des espaces ruraux : la place et le rôle des associations", à Amsterdam (NL).

Juin 1993 : **colloque** national "**Activités et emploi en milieu rural**", à Mâcon.

Depuis 1994 : **collaborations avec de grandes entreprises** (EDF et Caisse des dépôts et consignations).

1995 : **guide méthodologique sur l'emploi** en milieu rural.

Depuis 1995 : concertation entre des adhérents et partenaires associés pour la réalisation de **projets européens interréseaux**.

Novembre 1996 : **colloque** national "**Les services au cœur du développement rural**", à Nîmes.

Automne 1997 : lancement d'un cycle 1997-2002 d'étude et d'**analyse des pratiques d'animation de réseaux nationaux**.

Printemps 1998 : deux **guides méthodologiques**, l'un sur les **services de proximité**, l'autre sur la **gestion de l'espace** au niveau intercommunal.

Mai 1999 : entre Virgile, EDEN et le réseau suédois HSSL, **conférence européenne "Emploi et développement local en milieu rural"**, à Bruxelles (B).

Avril 2000 : **guide méthodologique** sur la **création d'emplois par la combinaison d'activités**.

En 2000 et 2001, en collaboration avec Mairie-conseils et des services de l'État, **information** des associations et collectivités locales sur les **politiques structurelles communautaires 2000-2006**.

Octobre 2001 : en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, l'ADELS et Mairie-conseils, **guide** d'expériences et méthodologique "**Territoires et pratiques de démocratie locale**".

14 et 15 novembre 2001 : **2èmes Assises** du CELAVAR "**Du rural aux territoires** : la contribution des associations", à Toulouse.

2002 : en conclusion du dispositif d'accompagnement et de capitalisation de projets locaux **Nouveaux services – Emplois jeunes** lancé en 1998, production avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) du **guide "La pérennisation des activités dans les associations de développement local"**.

Décembre 2002 : en conclusion du cycle lancé en 1997, production d'une **synthèse générale sur les pratiques d'animation de réseaux nationaux**.

2003 : **Valorisation des résultats et effets des travaux NSEJ 1998-2002** : enquête écrite auprès des 88 projets locaux sur les résultats de ces projets et les effets du partenariat associations/État/CDC ; enquête approfondie par entretiens avec 8 des projets locaux à propos des résultats et effets sur le territoire d'action de l'association et sur le fonctionnement interne de l'association ; **animation d'un séminaire public de restitution et de débat**, avec 40 participants (dont DGFAR, DGEFP, DIES et CDC) ; production d'une synthèse générale sur les résultats et effets du dispositif CDC-CELAVAR.

2003 : **Valorisation des pratiques de démocratie locale dans les territoires** : valorisation du guide 2001 produit avec l'ADELS, la Fédération des Parcs naturels régionaux et Mairie-conseils ; Poursuite de l'étude de pratiques avec l'ADELS, la Fédération des Parcs naturels régionaux et Mairie-conseils ; Suivi de l'expérimentation "Pour des conseils de développement participatifs" de la Plate-forme interassociative "Territoires d'avenir".

Février 2003 : Animation d'un **séminaire d'échanges** entre adhérents du CELAVAR sur leurs **études FNDVA** pour la période 2000-2001.

Automne 2003 : lancement de la première phase d'un chantier méthodologique pluri annuel sur la question du **dialogue entre associations et collectivités locales au regard des pays et des communautés de communes** ; constitution du comité de pilotage et **réalisation d'une enquête statistique auprès des associations locales** via les adhérents nationaux du CELAVAR.

Été-Automne 2003 : **Enquête nationale sur l'accès des associations aux FSC en 2000-2003.**

Automne-Hiver 2003 : **Séminaires régionaux sur l'accès des associations locales aux FSC en 2000-2003**

2004 : **DLA** : Suivi de la mise en place et de l'implication des réseaux du CELAVAR dans ce dispositif DGEFP/CDC ; organisation et animation d'un module de formation à destination des DLA sur « l'accueil et l'ancrage territorial des associations ».

2004 : **Dialogue entre associations et collectivités locales** : poursuite du chantier méthodologique pluriannuel par l'organisation de visites d'études sur 6 territoires sélectionnés.

Printemps 2004 : **FNDVA Expérimentations** : animation d'un **séminaire d'échanges** entre adhérents du CELAVAR sur leurs expérimentations FNDVA pour la période 2001-2003.

Printemps 2004 : **Effets du conventionnement pluriannuel d'objectifs – CPO** sur les pratiques d'animation de réseaux nationaux : animation d'un séminaire ouvert aux membres du CELAVAR, aux administrations partenaires et à la CPCA pour présenter des effets significatifs des CPO et formuler des recommandations et propositions à l'intention des associations et des administrations à partir de l'étude des CPO suivantes : CHANTIER école et DGEFP (MPAIP), La Ligue de l'enseignement et DGFAR, UNCPJE et DGAFAI, UNAREC et DJEPVA, CELAVAR et DIES.

Printemps 2004 : **Projets EQUAL** entre adhérents et partenaires associés du CELAVAR : animation d'un séminaire d'échanges autour de 3 axes de réflexion : le partenariat, la coopération transnationale et légalité des chances dans les projets EQUAL.

A partir du printemps 2004 : **renforcement des actions Europe du CELAVAR** autour de la mise en place progressive de **services techniques** (aide au montage de projets, formation, recherche de partenaires européens...), d'un **observatoire des pratiques de coopération européenne** et de la facilitation du **partage et transfert de savoir-faire** sur la mise en œuvre de programmes communautaires et la coopération européenne.

Printemps 2005 : **Nouvelle décentralisation** : co-organisation et animation d'un **séminaire interrégional** sur la **place des associations** dans la nouvelle décentralisation.

LES PRINCIPALES ACTIONS

2006

DU CELAVAR

Information

Production d'une liasse mensuelle et d'une lettre électronique bimensuelle d'informations sur le développement local en milieu rural à l'intention des adhérents, des coordinations régionales et des partenaires associés.

CELAVAR régionaux

Suivi des coordinations en place - appui à la création de nouvelles coordinations - animation d'une concertation trimestrielle entre les coordinations - implication des CELAVAR régionaux dans les travaux nationaux du CELAVAR.

Création d'activités en milieu rural

Réalisation d'une enquête sur l'importance et la pertinence de l'implication du secteur associatif dans la création d'activités en milieu rural et dans son accompagnement ; mise en place progressive d'une concertation permanente sur cette thématique, élargie au secteur coopératif.

Dispositif local d'accompagnement

Suivi de la mise en place de ce dispositif aux différents échelons (départemental, régional et national), recensement des associations adhérentes des réseaux membres du CELAVAR impliquées dans ce dispositif.

CDVA

Coordination d'une étude prospective relative à la place du secteur associatif agricole et rural dans la future programmation des fonds structurels 2007-2013.

Lancement d'une expérimentation sur la pertinence et le rôle de coordinations et de réseaux nationaux dans une France décentralisée.

Réseau rural européen Virgile

organisation de deux Rencontres européennes en Belgique et en Hongrie – coordination, pour la France, d'une étude sur le rôle des hommes dans la réconciliation vie professionnelle/vie familiale dans les PME en milieu rural [projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du V^e programme d'action communautaire sur l'égalité hommes/femmes.

Programmes européens

Information sur les appels à propositions de la Commission européenne - animation d'une concertation entre des adhérents pour le suivi de projets interréseaux et pour le repérage de partenaires.

Contribution aux débats nationaux

Participation aux travaux de la CPCA, du CNVA, de la Conférence permanente du tourisme rural. Suivi et participation aux débats relatifs aux nouveaux CPER, aux futurs programmes opérationnels de l'UE, au suivi de la conférence de la vie associative.

Suivi de politiques publiques

Participation aux travaux du Comité de suivi des Pays, du Comité de suivi de Leader +, du Comité sur la participation des femmes à la vie associative.

DES CELAVAR RÉGIONAUX

Les adhérents du CELAVAR sont implantés dans les communes, les départements et les régions. Les associations des adhérents du CELAVAR se concertent progressivement au niveau régional.

Des CELAVAR régionaux sont en place en :

Auvergne

Christian Lamy – CREFAD
9 rue Sous-les-Augustins - 63000 Clermont-Ferrand
04 73 31 50 45
celavar.auvergne@wanadoo.fr

Bourgogne

Jean-Marie Sanchez – URFR-FDFR 71
Hameau de l'Eau Vive – 71960 La-Roche-Vineuse
03 85 36 62 06
jean-marie.sanchez@mouvement-rural.org

Bretagne

Lionel Couédelo – UBAPAR
Saint-Colombier - 56250 Saint-Nolff
02 97 45 47 14
UBAPAR@wanadoo.fr

Franche-Comté

Henri Isabey – ADHVS
Route de Fleurey
70160 Faverney
Tel. : 03 84 91 33 52 et Fax. : 03 84 91 44 38
henri.isabey@wanadoo.fr

Midi-Pyrénées

Dominique Malavergne – FRCIVAM
122 allée de Barcelone
31000 Toulouse
Tél. : 05 62 27 16 87 et Fax : 05 61 22 48 28
frcivam.mp@club-internet.fr ou Dominique.malavergne@educagri.fr

Pays-de-la-Loire

Gwénaëlle Ridard – Culture et Promotion Pays-de-la-Loire
70 rue Joffre – BP 674 – 85016 La Roche-sur-Yon
02 51 40 97 56
culture.promotion-pdl@laposte.net

Poitou-Charentes

Aurélié Brossard - AFIPAR
36, Grande Rue - 79500 Melle
05 49 29 15 96
AFIPAR@wanadoo.fr

Rhône-Alpes

Didier Pugeat – PEC 26
Couppier – 26300 Chatuzange-le-Goubet
04 75 47 37 60
peupleetculture26@wanadoo.fr

LE CELAVAR

COANIME

LE RÉSEAU RURAL EUROPÉEN VIRGILE

Le CELAVAR est fondateur du réseau rural européen Virgile, créé en avril 1990.

En 2006, Virgile regroupe des organismes de développement local en milieu rural, principalement **associatifs, du Royaume-Uni, de Belgique, d'Espagne, du Portugal, de Hongrie, d'Allemagne, de Slovaquie et de France.**

Virgile édite une lettre interne d'informations : Virgile info.

Virgile organise des Rencontres européennes ouvertes à ses adhérents et partenaires pour étudier des initiatives locales, étudier et comparer des méthodes, préparer des coopérations transnationales ...

Des adhérents de Virgile participent à un projet européen « Stereo » sur les stéréotypes masculin/féminin dans le monde du travail et préparent l'élaboration de deux nouveaux projets européens « ROMANN » sur le rôle de l'homme dans la conciliation des temps de vie dans les PME en milieu rural et un projet autour de l'égalité des chances et le développement local.

Virgile est en lien avec d'autres réseaux européens impliqués dans le développement local (Forum Synergies, ECOVAST, MIJARC, URE, DELOS, ASTER).

La liste des adhérents de Virgile est disponible auprès du CELAVAR.

LE CELAVAR

EST ADHÉRENT D'ASSOCIATIONS

NATIONALES ET EUROPÉENNES

CEDAG

Comité européen des associations d'intérêt général

www.cedag.org

CPCA

Conférence permanente des coordinations associatives (F)

www.cPCA.asso.fr

Virgile

Réseau rural européen

LES PUBLICATIONS

DU CELAVAR

La pérennisation des activités dans les associations de développement local – Nouveaux services – Emplois jeunes

co-production CELAVAR/Caisse des dépôts et consignations
2002 (édition complète)
(gratuit – diffusion : CELAVAR)

Actes des 2èmes Assises du CELAVAR – "Du rural aux territoires : la contribution des associations" – novembre 2001, Toulouse

juillet 2002
(15 € port compris – diffusion : CELAVAR)

Territoires et pratiques de démocratie locale

co-production CELAVAR/Fédération des Parcs naturels régionaux/ADELS/Mairie-conseils (CDC)
octobre 2001
(20 € port compris – Mairie-conseils diffusion : 01 58 50 17 00)

Politiques structurelle et rurale communautaires – France 2000-2006 – Guide à l'usage des associations et des collectivités locales

co-production CELAVAR/Mairie-conseils (CDC)
septembre 2001 (2^{ème} version)
(version papier : 8 € port compris – CDRom : 16 € port compris – Mairie-conseils diffusion : 01 58 50 17 00)

Créer de l'emploi par la combinaison d'activités – guide méthodologique à l'usage des associations

avril 2000
(10 € port compris – diffusion : CELAVAR)

Intercommunalité et gestion de l'espace : une démarche collective - Pratiques et méthodes

coproduction CELAVAR/Fédération des Parcs/Mairie-conseils (CDC)
mars 1998
(gratuit – diffusion : CELAVAR)

Services de proximité - guide méthodologique à l'usage des associations

février 1998
(5 € port compris – diffusion : CELAVAR)

Actes du colloque "Les services au cœur du développement rural"

juin 1997
(gratuit – diffusion : CELAVAR)

Analyses et propositions préparatoires au colloque "Les services au cœur du développement rural"

septembre 1996
(épuisé)

Partenariat et développement en milieu rural : premières pistes de réflexion CELAVAR-EDF

septembre 1995
(épuisé)

Débat national pour l'aménagement du territoire : propositions du CELAVAR

janvier 1994
(épuisé)

Actes du colloque "Activités et emploi en milieu rural"

novembre 1993
(épuisé)

Document préparatoire au colloque "Activités et emploi en milieu rural"

mars 1993
(épuisé)

Assises nationales du monde rural : analyses et propositions du CELAVAR

mai 1992
(épuisé)

Actes des Assises sur l'avenir du milieu rural
juin 1990
(épuisé)

Document préparatoire aux Assises sur l'avenir du milieu rural
décembre 1989
(épuisé)

Evaluation de l'insertion des associations dans le milieu agricole et rural
février 1988
(épuisé)

LES PARTENAIRES

DU CELAVAR

Le CELAVAR bénéficie des soutiens suivants :

- **Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT),**
- **Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR),**
- **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP),**
- **Caisse des dépôts et consignations (CDC) : Mairie-conseils,**
- **adhérents et partenaires associés du CELAVAR.**

DES CONTACTS

AU CELAVAR

Denis Maïer, président
Christophe Jamet, chargé de mission
Samuel Jaulmes, chargé de mission Europe

Téléphone : 01 48 24 09 41
Télécopie : 8 71 20 36 56
Courrier électronique : celavar@wanadoo.fr
Internet : www.celavar.org

Adresse :
1 rue Sainte Lucie
75015 Paris